

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2016



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 14 décembre 2016

La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

SOMMAIRE

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTÉE D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX.....	5
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	5
ALLOCUTION DE M. HARLEM DÉSIR SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPÉENNES	13
DISCUSSION GENERALE	21
Personnalité qualifiée - M. Pilliard.....	21
Personnalité qualifiée - Mme Grard	23
Professions libérales - M. Chassang.....	24
UNAF - M. Clévenot	25
UNSA - M. Bérille	27
Agriculture - Mme Dutoit.....	28
Artisanat - Mme Marteau	30
Associations - M. Serres.....	31
CFDT - M. Gillier	33
CFE-CGC - Mme Roche et M. Dos Santos.....	34
CFTC - Mme Coton	36
CGT - M. Marie.....	37
CGT-FO - Mme Gillard	38
Coopération - M. Argueyrolles	40
Entreprises - Mme Castera	41
Environnement et nature - M. Compain.....	42
Mutualité - M. Junique	44
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin.....	45
Outre-mer - Mme Mouhousoune	46
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS.....	49

annexe.....	53
Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Emelyn Weber et Étienne Caniard, rapporteurs	54

Présidence de M. Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à quatorze heures cinq.

M. le Président. La séance est ouverte.

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTÉE D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX

M. le Président. Mes chers collègues, nous allons examiner aujourd'hui le projet d'avis relatif à La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux, présenté par Emelyn Weber et Étienne Caniard, rapporteurs au nom de la section des affaires sociales et de l'emploi, présidée par Aminata Koné et de la section du travail et de l'emploi, présidée par Sylvie Brunet.

Je salue la présence au banc du gouvernement et du parlement de M. le ministre, chargé des affaires européennes. Cher Harlem Désir, bienvenue au Conseil économique, social et environnemental.

Avant de passer la parole à nos rapporteurs, je voudrais saluer en votre nom l'élection de Bernard Stalter, membre du groupe de l'artisanat, du Bureau du CESE, à la présidence de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat. Je crois que nous pouvons l'applaudir.

(Applaudissements)

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Madame, monsieur, les rapporteurs, vous avez la parole.

Mme Weber, rapporteure. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les conseillères auprès du ministre, chers collègues, bonjour à tous.

Tout d'abord, nous souhaitons, avec M. Caniard, commencer par remercier un certain nombre de personnes. Comme tous les travaux du CESE, le projet d'avis qui va vous être présenté n'est pas le seul fait des rapporteurs, et heureusement.

Merci aux présidentes de section, chère Aminata Koné et chère Sylvie Brunet, pour leur soutien ; merci à l'administration des sections pour leur travail formidable et leur réactivité ; merci aux conseillères, aux conseillers, aux personnalités associées des sections pour leur confiance, leur investissement et leur travail. Tous ensemble, nous avons su nous adapter au travail à plusieurs sections et être constructifs, qui plus est avec de nouvelles méthodes et dans un temps limité. Merci aux membres de la section des Affaires européennes et internationales pour leur contribution et leur participation aux travaux, tout particulièrement à leur référent, Paul Fourier, ainsi qu'à Philippe Bon, chargé

de mission pour les affaires européennes au sein du CESE. Merci enfin à nos attachés de groupe, chère Karine Krikorian, chère Morgane Hiron, pour tout leur travail à nos côtés.

Le 9 septembre 2015, le président de la commission européenne, Jean-Claude Juncker, dans son discours sur l'état de l'Union a annoncé un projet de socle européen des droits sociaux. En mars dernier, la commission a lancé une consultation publique à laquelle l'ensemble des parties prenantes sont amenées à répondre d'ici le 31 décembre 2016.

L'objet du présent projet d'avis est donc de contribuer à la réponse du gouvernement français, d'où sa saisine.

Globalement, le projet de socle est vu par le Conseil économique, social et environnemental comme une bonne initiative de nature à envoyer un signal positif et tangible aux citoyens dans une période où la construction européenne traverse, il faut le dire, une crise existentielle.

La première ébauche préliminaire de socle européen des droits sociaux, produite par la commission, fait actuellement état de vingt domaines d'actions répartis en trois chapitres : l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, les conditions de travail équitables et une protection sociale adéquate et viable.

La structure de notre présentation reflète le parti que nous avons pris pour traiter du sujet. Plutôt que d'opter pour une approche exhaustive des vingt domaines proposés, nous avons choisi, en premier lieu, d'énoncer les principes et conditions qui feront de cette initiative une réussite pleinement perceptible, et donc, soutenue par les citoyens, en second lieu, de décliner quelques exemples de chantiers de convergence économique et sociale à mettre en œuvre (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

M. Caniard, rapporteur. De nombreux citoyens européens en sont venus à considérer l'Union comme une machine à créer des divergences, des inégalités et des injustices sociales. Ces propos ne sont pas ceux d'un quelconque parti politique europhobe, mais émane du Parlement européen lui-même. Il a raison de les tenir, car rien n'est plus dangereux que de refuser de voir la réalité en face.

La défiance des opinions publiques à l'égard de la construction européenne est une réalité. Dans ce contexte, le socle européen des droits sociaux est une opportunité, à condition de ne pas se transformer en un catalogue de vœux pieux, de bonnes intentions non suivies d'effet. La déception serait alors à la hauteur des attentes, des espoirs que cette démarche a fait naître.

Le risque d'une perte supplémentaire de crédibilité, voire de rejet des institutions européennes est réel. C'est pourquoi le CESE a choisi d'insister sur la méthode qui doit être suivie pour faire réellement vivre le socle européen des droits sociaux - Mme Weber y reviendra dans quelques instants - et sur les conditions indispensables au succès de cette démarche.

Le rééquilibrage entre l'économie et le social est nécessaire. Rééquilibrage, articulation et non opposition entre l'un et l'autre. C'est ainsi qu'a été adoptée dans le traité de Lisbonne une clause sociale horizontale imposant de tenir compte des exigences en matière d'emploi, de protection sociale, de lutte contre l'exclusion, de santé, de formation dans toutes les politiques de l'Union, mais dont les difficultés d'application illustrent la nécessité de compléter les démarches générales de dispositifs concrets. Sinon, il est illusoire d'espérer obtenir des résultats contre le *dumping* social et fiscal, contre les distorsions de concurrence qui nourrissent les tentations de repli sur soi, de nationalisme, parfois même de xénophobie. Chacun doit être convaincu que performance économique et performance sociale sont liées.

Il n'y aura pas de résultats économiques positifs durables pour les États, pour les entreprises, sans réduction des disparités, sans lutte contre les inégalités, sans investissement dans l'éducation et la formation, sans une convergence économique et sociale qui doit redevenir la base du projet européen. Elle est indispensable pour restaurer une concurrence loyale, favoriser la compétitivité des entreprises, et surtout, relancer la création d'emplois de qualité.

Au-delà de cet objectif, l'initiative du président Juncker doit aussi se traduire concrètement, être perceptible par les citoyens. C'est pourquoi nous avons fait de l'effectivité des droits la première condition à remplir. Des droits qui ne sont pas seulement des mots, mais qui, s'ils ne peuvent être exercés, ne sont pas seulement inutiles, mais nourrissent le discrédit des institutions. Or, aujourd'hui, les phénomènes de non recours, de non application des droits s'accroissent avec des conséquences d'abord pour les citoyens privés de l'exercice de leurs droits, mais aussi de la légitimité des prélèvements obligatoires. Nous en avons débattu hier à propos d'un autre avis. Le souci de l'effectivité des droits doit structurer la démarche. La création d'outils d'évaluation et de suivi est nécessaire. Le pragmatisme de sa mise en œuvre également.

Si notre assemblée a estimé qu'il convenait de privilégier, pour le périmètre géographique du socle, l'Union européenne à la zone euro, afin de limiter les risques d'accroissement des divergences et de *dumping* social, elle a cependant considéré que le pragmatisme et le souci d'effectivité pouvaient conduire à retenir temporairement la zone euro pour certains dispositifs.

Le socle européen des droits sociaux, au-delà de son effectivité, doit aussi anticiper les conséquences des évolutions en cours dans les parcours professionnels vis-à-vis de la mobilité, évolutions qui exigent un nouveau regard sur la portabilité.

Portabilité des droits sur un plan géographique, bien sûr, notamment pour sécuriser et permettre la mobilité intra-européenne - nous proposons d'ailleurs la création d'un portail européen d'information - mais aussi portabilité pour sécuriser les trajectoires discontinues par le développement de droits davantage attachés à la personne qu'au statut ou à l'emploi.

Bien sûr, d'autres mesures sont indispensables, notamment celles qui touchent à la sécurisation juridique des droits. En effet, sur ce point, le Conseil économique, social et environnemental préconise, d'une part, que l'engagement pris par l'Union européenne concernant l'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme, à l'occasion du traité de Lisbonne, soit enfin respecté, d'autre part, que les conventions dites fondamentales de l'Organisation internationale du travail ainsi que la Charte sociale européenne révisée constituent des éléments de base du socle européen des droits sociaux.

Mme Weber. Pour le Conseil économique, social et environnemental, il ne peut y avoir de réussite du socle européen des droits sociaux sans que soit garantie l'implication de tous les acteurs. Elle est indispensable. Tout d'abord, cette exigence nécessite que le dialogue social - qu'il soit européen, national, sectoriel ou d'entreprise - soit un axe fort de la construction de droits sociaux.

Au-delà, ce sont l'ensemble des acteurs de la société civile qui doivent participer à toutes les étapes à prévoir, et j'y reviendrai.

Aussi, pour donner aux citoyens de l'Europe un moyen supplémentaire de peser et d'agir au niveau européen, et notamment sur le socle, le Conseil économique, social et environnemental réitère sa proposition de relance du chantier d'un statut juridique d'association européenne.

Enfin, afin de veiller à ce que chacun puisse coconstruire le socle européen des droits sociaux et de favoriser les échanges entre les acteurs et les citoyens, les populations, le CESE propose la mise en place chaque année d'une semaine sociale européenne.

L'objectif serait également d'évaluer les politiques mises en œuvre dans le cadre du socle et de réorienter les actions afin que le socle puisse évoluer.

Pour terminer cette première partie relative aux conditions de la réussite du socle, nous ne pouvons pas passer à côté des questions des moyens à mettre en place.

Pour le CESE, il convient de privilégier des formes normatives et opposables pour mettre en œuvre le socle, en utilisant un large éventail d'instruments juridiques en ce sens. Une directive cadre, contenant notamment les axes prioritaires de travail pour la mise en œuvre du socle, pourrait être un vecteur dynamique.

Le Conseil propose également de prévoir un tableau de bord des indicateurs comprenant notamment des indicateurs sociaux, permettant de suivre la mise en œuvre du socle et de réorienter les actions, en particulier en lien avec les indicateurs du « semestre européen ». La définition de ces indicateurs et l'évaluation qui en sortira devront, là encore, associer les acteurs de la société civile.

De plus, le CESE préconise qu'au-delà de l'actuel paquet « investissements sociaux » - qui est associé à un programme sur l'éducation, la formation, les compétences - une réflexion soit menée au sein des institutions européennes sur un véritable pacte d'investissement social afin de mieux inscrire les politiques sociales dans le long terme.

Enfin, en matière de fonds sociaux européens, le CESE recommande que les enveloppes financières soient non seulement attribuées, comme aujourd'hui, sur la base du Produit intérieur brut (PIB), mais également sur des indicateurs sociaux reflétant les difficultés auxquelles sont confrontés les territoires, par exemple, le chômage des jeunes, le taux de décrochage scolaire ou encore, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux.

Voilà ce qui, pour nous, constitue l'essentiel des conditions indispensables à la réussite d'un socle de droits, robuste, effectif et universel.

Je laisse Etienne Caniard vous présenter la première partie des chantiers démonstratifs que nous avons retenus en illustration des principes que nous venons de vous énoncer.

M. Caniard. Les quelques chantiers de convergence économique et sociale que nous avons choisi de présenter ne doivent pas être perçus comme le résultat d'une hiérarchisation des domaines qui conduirait à considérer les autres comme secondaires. Le choix n'a été dicté que par le souhait de montrer, à travers quelques chantiers démonstratifs, comment les principes et conditions, succès du socle, pouvaient être mis en œuvre.

Nous avons, davantage que le projet de la commission, fait le choix de privilégier les dispositifs transversaux tant l'enjeu de l'universalité est majeur pour éviter rupture et stigmatisation, à travers la multiplication des interventions segmentées et spécifiques.

Ce travail a été préparé par la section des affaires sociales et de la santé et celle du travail et de l'emploi pour les domaines relevant plus spécifiquement de leurs compétences respectives.

Concernant les affaires sociales et la santé, deux priorités transversales ont été affirmées.

Tout d'abord, imposer l'égalité entre les femmes et les hommes est apparu comme le fil conducteur qui devait traverser le socle européen des droits sociaux. En effet, les inégalités demeurent fortes en dépit d'une trop lente réduction, et les disparités entre États sont importantes. L'accent a été mis à la fois sur les libertés fondamentales, notamment les droits génésiques, aujourd'hui mis en cause dans certains États de l'Union, et sur les droits permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée, familiale et personnelle. En effet, de nombreux sujets sont au point mort, telle la question de l'harmonisation ascendante du congé de maternité.

Seconde priorité : la lutte contre la pauvreté, avec une attention particulière aux conséquences de cette pauvreté sur les enfants. Est-il nécessaire de rappeler que 119 millions de citoyens européens sont aujourd'hui en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, soit presque un quart de la population totale ? L'emploi doit demeurer la priorité, mais la lutte contre la pauvreté, quel que soit l'âge, exige un niveau de ressources décent ainsi que la garantie d'accès à certains services publics.

Le renoncement aux soins est important dans de nombreux pays - notamment pour les soins courants et la prévention - et ce, pour des raisons multiples : complexité, insuffisance de l'offre, obstacle financier. Ce renoncement est le plus souvent sans lien direct, d'ailleurs, avec l'importance des budgets consacrés aux soins, ce qui montre le côté crucial de l'organisation de l'offre au regard des droits.

La lutte contre le renoncement aux soins doit être un autre objectif du socle européen des droits sociaux, objectif qui doit être évalué en s'intéressant davantage au « reste à charge » qu'au seul niveau des remboursements.

Enfin, pour créer un nouvel élan pour la construction européenne, il faut y mettre au cœur celles et ceux pour qui nous devons bâtir l'Europe de demain : les jeunes. Ils sont aujourd'hui les premières victimes du chômage de masse. Près de 20% des jeunes de moins de 25 ans en sont victimes. Il est indispensable de renforcer, d'élargir, après les avoir évalués, les dispositifs tels le « paquet emploi jeunes » lancé en 2012 ou « l'initiative pour l'emploi des jeunes », lancé l'année suivante.

Mme Weber. En matière de qualité de l'emploi et de travail, trois axes ont été retenus.

Le premier est de répondre à une situation d'inégalité de revenus, de chômage et de *dumping* social.

Pour le CESE, il est primordial d'organiser une concurrence loyale entre les entreprises et de protéger les travailleurs.

À ce titre, conformément à l'avis qu'il a rendu en septembre 2015, le CESE soutient l'initiative de révision de la directive 96/71/CE sur le détachement des travailleurs selon le principe suivant : « *à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail* », principe également énoncé à la Convention 143 de l'OIT. Pour rappel, ce sujet est d'actualité puisque huit ministres du travail se sont prononcés en ce sens en début de semaine.

De plus, il propose de modifier le règlement de coordination de Sécurité sociale afin, d'une part, de garantir une règle d'ancienneté d'affiliation minimale du travailleur au régime de Sécurité sociale de l'État d'origine comme condition de son détachement et, d'autre part, de clarifier les critères de l'activité substantielle dans l'État d'origine, qui doivent s'imposer à l'entreprise détachant des travailleurs dans le cadre d'une prestation de services dans un autre État membre.

Aussi - forte recommandation - le Conseil économique, social et environnemental propose que soit fixé un niveau de « salaire européen plancher », dans chaque État membre, exprimé en pourcentage du salaire médian de chaque pays. L'exigence minimale, selon nous, est que ce niveau soit fixé au-dessus du seuil de pauvreté, qui varie, selon les études, entre 50 et 60 % du salaire médian.

Le deuxième axe retenu est de sécuriser les parcours de transition de vie. Pour le Conseil, il est important d'approfondir la réflexion sur le développement des formes d'activité et de statuts atypiques, sur l'ampleur de ces transitions et les conséquences, notamment en termes de protection sociale pour les travailleurs concernés.

Le Conseil économique, social et environnemental recommande que soit menée une réflexion stratégique sur le statut de l'actif.

À ce titre, nous souhaitons valoriser l'exemple français du Compte personnel d'activité, créé par la loi, en août 2016.

En matière de chômage, le Conseil économique, social et environnemental souhaite que soit garanti un droit à l'indemnisation chômage au sein de l'ensemble des systèmes nationaux d'assurance, et recommande de poursuivre la réflexion sur un système d'assurance chômage européen.

Il préconise également d'envisager une homogénéisation de la durée de portabilité des droits à assurance chômage dans l'ensemble des États membres, en cas de mobilité des demandeurs d'emploi.

Enfin, le Conseil économique, social et environnemental recommande de définir l'investissement dans l'éducation et la formation davantage comme une priorité au niveau européen dans cette optique de sécurisation des parcours.

Le troisième et dernier axe est celui de renouveler l'approche en matière de conditions de travail, à savoir dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

En premier lieu, le CESE préconise que soit mise en place une mission d'évaluation dont la fonction serait d'assurer une observation et un suivi de la mise en œuvre des dispositions européennes en la matière dans chaque État-membre. Cela participerait à la fois d'une garantie de la bonne santé des travailleurs et d'une régulation des distorsions de concurrence entre les entreprises des différents États qui, aujourd'hui, appliquent de façon très différente les règles en la matière.

En second lieu, le CESE souhaite que la stratégie de l'Union européenne en la matière soit renforcée par la définition de meilleures règles, en particulier pour lutter contre les risques associés à la présence de substances toxiques.

À ce titre, le CESE approuve l'initiative prise par la Commission en mai 2016 de réviser la directive 2004/37/CE sur les agents cancérigènes et mutagènes.

M. Caniard. Quelques mots en guise de conclusion.

Monsieur le ministre, nous avons fait des choix. Nous avons voulu éviter une énumération de droits sans nous soucier de leur exercice effectif. Nous avons préféré une approche pragmatique, celle qui s'impose devant la montée de la pauvreté face aux inquiétudes devant les évolutions qui déstabilisent le modèle auquel nous sommes habitués.

Ces choix sont d'abord ceux de femmes et d'hommes de terrain confrontés quotidiennement aux réalités, les femmes et les hommes de la société civile, qui constituent le Conseil économique, social et environnemental. Mais c'est aussi le choix de citoyens préoccupés par le discrédit qui frappe les institutions et tout particulièrement les institutions européennes.

Ce discrédit ne peut être combattu par les seuls discours et les bonnes intentions. Des réponses concrètes sont indispensables. Les citoyens attendent des preuves, les promesses ne suffisent plus. Ce n'est qu'ainsi que le socle européen des droits sociaux pourra contribuer à un nouvel élan pour l'Union européenne.

Le projet d'avis que nous venons de vous présenter rapidement s'appuie sur de nombreux travaux de notre assemblée. Il est, pour le Conseil économique, social et environnemental, l'occasion de rappeler notre attachement à une Europe plus proche des citoyens, mais aussi celle de montrer la cohérence de nos positions, y compris sur des sujets difficiles comme sur les travailleurs détachés ou - hier encore - sur les mécanismes d'évitement fiscal et leur impact sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale, le vivre ensemble en amont.

Renouer avec le projet européen, telle est l'ambition d'un socle de droits robuste, effectif et universel. Il doit être au service d'une Europe solidaire, inclusive, compétitive et qui donne confiance en l'avenir aux citoyens.

Nous espérons, Monsieur le ministre, que ce projet d'avis sera utile au gouvernement et que vous pourrez porter et relayer les positions des acteurs de la société civile. Merci.

(Applaudissements)

**ALLOCUTION DE M. HARLEM DÉSIR
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPÉENNES ¹**

M. le Président. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Désir.- Merci, monsieur le président.

Madame et monsieur les rapporteurs, mesdames et messieurs les membres du Conseil économique, social et environnemental, c'est un plaisir pour moi d'intervenir devant votre assemblée, d'y revenir, d'une certaine façon, à l'occasion de l'examen de votre projet d'avis sur le socle européen des droits sociaux.

Le 8 mars dernier, la Commission européenne a publié une ébauche de socle européen des droits sociaux et lancé une consultation publique permettant notamment aux États-membres de se prononcer sur le champ d'application et sur les principes qui doivent guider l'élaboration de ce socle.

Le Premier ministre Manuel Valls, a souhaité que le CESE soit saisi afin que votre avis puisse contribuer à la position que les autorités françaises transmettront à la Commission européenne avant la fin de cette année.

Je veux commencer par remercier vos rapporteurs, Etienne Caniard et Emelyn Weber, qui viennent de faire une magnifique présentation à deux voix, et surtout pour la très grande qualité de leur travail et de ce document, non seulement des propositions mais aussi de l'analyse de la situation à laquelle nous sommes confrontés en Europe.

Également remercier vos sections du travail et de l'emploi et des affaires sociales et de la santé ainsi que le président Bernasconi pour avoir permis que le CESE adopte ce projet d'avis dans les temps, malgré des délais qui étaient contraints.

L'initiative de la Commission européenne répond à une attente forte de la France. Alors même que l'Union s'est fixé - comme vous le rappelez dans votre projet d'avis - des objectifs ambitieux, et de longue date, en matière de cohésion sociale, de progrès social, de plein emploi, alors même qu'elle s'est

¹ Seul le prononcé fait foi

dotée d'un protocole social, d'une charte des droits fondamentaux, d'une clause sociale horizontale - tous documents intégrés dans le Traité - le déséquilibre persiste entre la dimension économique et la dimension sociale de la construction européenne.

Pour des raisons historiques, l'Europe s'est construite essentiellement par l'intégration économique, même si les buts étaient politiques ; ceux de la paix, de la réconciliation, de la coopération, de la démocratie. Ce fut la CECA, le marché commun, plus tard l'Acte unique et la monnaie unique. Les compétences économiques, les règles de concurrence, la politique monétaire, les disciplines budgétaires sont progressivement devenues européennes. Le social, lui - malgré les objectifs de l'article 3 du traité sur l'Union européenne et les textes que j'ai rappelés - est resté essentiellement de compétence nationale.

Dans l'Europe des six, très homogène, et même dans l'Europe des douze ou des quinze cela ne posait pas de problème majeur tant que les niveaux de développement économiques et sociaux entre les États-membres étaient similaires et que la convergence économique était forte. Mais dans l'Europe du grand élargissement d'après 2004, où les écarts de niveaux économiques et sociaux sont devenus beaucoup plus grands, et dans le contexte d'une mondialisation plus forte, qui affecte plus fortement l'économie européenne, cette désarticulation entre l'économique et le social produit des effets délétères pour la construction européenne.

Le détachement des travailleurs en est une illustration. La directive de 1996 n'assure plus une garantie suffisante dans l'Europe de 2016. C'est pourquoi la France s'est engagée pour sa révision et soutient la proposition de la commission. Non pas pour remettre en cause la libre circulation ou la possibilité pour les entreprises de chaque pays de travailler sur l'ensemble du continent, mais pour assurer le respect du principe que le même travail est rémunéré de la même façon dans un même lieu et un même pays, ceci pour protéger les conditions de compétition loyale entre nos entreprises et celles des autres pays, pour lutter contre les entreprises boîtes aux lettres, contre les abus et contre le *dumping* social. Donc non pas pour remettre en cause le grand marché et l'intégration économique, mais pour que l'on n'oppose pas ces avancées de l'intégration économique avec la préservation des droits sociaux élevés qui sont le bien et la conquête de l'histoire européenne.

Dans le contexte de la célébration des soixante ans du traité de Rome, la relance du projet européen doit être l'occasion de porter un projet européen qui puisse répondre aux attentes voire à la défiance des citoyens à l'égard de l'Union européenne, c'est-à-dire un projet qui rééquilibre la construction européenne en renforçant son pilier social.

Le *Brexit*, les fractures sociales et géographiques, la peur de la mondialisation que ce vote a révélée et qui pourrait s'exprimer de la même façon partout en Europe - même si d'autres éléments sont intervenus dans ce vote particulier - de même que la montée des populismes rendent encore plus nécessaire une réponse forte de l'Europe pour montrer qu'elle est capable d'être une protection en matière économique et sociale. Nous avons donc un impératif à agir sur ce plan.

Pour les autorités françaises, le renforcement des droits sociaux est une priorité politique de l'Union européenne à la fois pour renforcer la cohésion sociale au sein de l'Union - notamment depuis la crise financière de 2008 - et pour rapprocher l'Union européenne des citoyens. Cet exercice constitue également une priorité économique car des droits sociaux convergents sont essentiels à plusieurs égards. Ils sont facteurs d'un meilleur fonctionnement du marché intérieur, ils peuvent permettre d'amortir les chocs économiques affectant l'Union et ils peuvent permettre de s'adapter et de tirer mieux partie des grandes évolutions économiques et sociales auxquelles nos sociétés sont confrontées.

Pour ces raisons, la convergence sociale est indispensable tant pour la zone euro - et là c'est évident - que pour l'Union européenne dans son ensemble. L'exemple des détachements le montre, car les problèmes viennent - ou peuvent venir - de pays qui sont hors de la zone euro. Il est donc important que le maximum d'États-membres soient concernés par l'initiative afin de prévenir la construction d'une Europe sociale à deux vitesses et d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur sans exclure des avancées plus ambitieuses concernant certains États volontaires.

Je veux insister. Il ne s'agit pas de chercher à transférer toutes les compétences sociales au niveau européen - chaque État-membre est attaché à ces compétences en la matière, de même que les partenaires sociaux - mais il s'agit de s'assurer qu'il existe des éléments communs à toute l'Europe et qu'un *dumping* insupportable ou déloyal ne s'instaure pas entre les États-membres, sur la base du moins disant social. L'enjeu du socle européen des droits sociaux est de permettre une convergence vers le haut des systèmes sociaux nationaux en même temps que d'assurer qu'il existe un ensemble de droits sociaux garantis pour tous les européens quels que soient leurs pays. Ce que nous souhaitons, c'est que le socle des droits sociaux nous donne des outils concrets pour favoriser l'accès à l'emploi, renforcer la mobilité en particulier pour les jeunes européens, assurer l'égalité au travail et mieux protéger contre les aléas de la vie.

Le socle européen des droits sociaux devra aussi prendre en compte les mutations qui bouleversent nos économies et qui justifient que les droits sociaux fondamentaux individuels et collectifs soient attachés à la personne du travailleur quel que soit son statut ; vous y insistez beaucoup dans votre projet d'avis.

Vous ne serez donc pas surpris que nos réflexions et les propositions que le gouvernement souhaite présenter au nom de la France et promouvoir auprès de la commission européenne et de ses partenaires européens rejoignent pour l'essentiel celles émises par le CESE; ces propositions seront enrichies par votre avis après qu'il ait été adopté.

Je reviendrai sur certains points en particulier.

Comme vous, nous sommes convaincus que des avancées sont nécessaires dans les trois axes définis par la Commission ou identifiés par elle à l'occasion de cette consultation : l'égalité des chances et l'accès au marché du travail ; les conditions de travail équitables ; une protection sociale adéquate. Ce sont des axes qui constituent autant d'objectifs transversaux que doit poursuivre l'Union européenne pour renforcer les droits sociaux et créer les conditions de cette convergence vers le haut.

Le premier grand objectif c'est de favoriser l'accès au marché du travail. Pour cela les priorités à promouvoir à l'échelle européenne sont principalement la formation et la mobilité. La logique d'autonomisation des droits des personnes doit s'appliquer au droit à la formation professionnelle tout au long de la vie, en particulier pour favoriser tant la mobilité professionnelle des personnes que la mobilité géographique entre États-membres. Il est donc indispensable que ces droits sociaux soient alignés vers le haut, mieux harmonisés et appuyés par des dispositifs au niveau européen.

Nous voulons également renforcer la mobilité des jeunes européens. La mobilité devrait être un droit pour tous les européens, pas seulement pour les étudiants qui peuvent profiter de l'actuel programme Erasmus, même s'il a commencé à s'élargir. C'est pourquoi les barrières existantes doivent être levées et les conditions d'une mobilité européenne assouplies. La mobilité des apprentis doit en particulier être encouragée et s'appuyer sur une offre plus vaste de formations et de lieux d'apprentissage. La Commission devrait prendre une initiative pour lever les obstacles à cette mobilité. La concordance des calendriers de formation, les rythmes de l'alternance, les barrières linguistiques, l'évaluation de l'apprenti, la reconnaissance mutuelle des acquis et la portabilité des droits sont autant d'enjeux sur ce travail.

La mobilité des étudiants doit également être facilitée avec, par exemple, l'instauration d'une carte étudiante européenne permettant d'accéder à certains services - résidence d'étudiants, restaurant d'université, bibliothèque - au sein de l'espace européen d'enseignement supérieur et pas simplement pour les étudiants titulaires d'une bourse Erasmus. Une expérimentation de cette carte étudiante européenne a été lancée, avec notre soutien, par quatre pays volontaires - France, Italie, Allemagne, Irlande - et nous souhaitons sa généralisation.

Concernant les étudiants toujours, un statut du stagiaire devrait être instauré de manière contraignante afin de prohiber tous les stages hors cursus scolaire. L'encadrement des stages devrait limiter leur période maximale et imposer une gratification minimale des stagiaires.

Les jeunes demandeurs d'emploi doivent également disposer des dispositifs qui facilitent leur mobilité à partir de l'expérience de la mise en réseau des services publics de l'emploi en cours grâce à l'initiative « Eures » et « Eures premier emploi ». Plus généralement, concernant la mobilité des salariés, une révision du règlement 83/2004 est nécessaire pour mieux coordonner les régimes d'assurance-chômage et en assurer un financement plus équitable. Il faut aussi renforcer l'employabilité de la formation tout au long de la vie. L'insertion dans l'emploi des jeunes - en particulier des jeunes sans emploi et qualification - doit être renforcée. La prolongation jusqu'en 2020 de l'initiative pour l'emploi des jeunes - dont le bilan pour 2014-2016 est positif - constitue une priorité pour la France ; c'est cette initiative qui permet de financer la « garantie Jeunes ».

Pour assurer une formation professionnelle continue un droit à la formation attaché à la personne devrait être créé dans chaque État-membre, qui pourrait dans un premier temps être composé d'une première brique avec l'instauration dans chaque État-membre d'un compte personnel de formation individualisé et être par la suite agrégé avec d'autres droits sous la forme d'un compte personnel d'activité. Ce droit serait mobilisable tout au long de la vie, en particulier lors des périodes de transition professionnelle. La définition du dispositif devrait être laissée à chaque État-membre tout en assurant une compatibilité des différents systèmes afin d'en assurer la portabilité entre États. Le financement de ce droit resterait à la charge des États mais éventuellement avec l'appui du Fonds social européen.

Le deuxième grand objectif, c'est d'assurer l'égalité au travail, c'est-à-dire des conditions de travail justes et équitables. Le bon fonctionnement du marché intérieur nécessite une concurrence équitable entre entreprises et travailleurs. Cela passe par une certaine convergence du droit du travail et des conditions de travail à l'échelle de l'Union qui permettraient, en outre, de promouvoir des standards de haut niveau compatibles avec le développement de la compétitivité.

La France défend donc le principe de la mise en place de salaires minima nationaux dans l'ensemble des États-membres de l'Union européenne. Un niveau minimum en pourcentage du salaire médian national pourrait être fixé par accord collectif européen - par exemple 60 % du salaire médian national - pour encourager les partenaires sociaux à s'emparer du sujet. Nous nous rejoignons totalement sur ce point du salaire minimum européen dont nous souhaitons qu'il soit au cœur de cette relance de l'Europe sociale et du socle des droits sociaux fondamentaux.

Afin de mieux lutter contre la concurrence déloyale dans le domaine social et de garantir l'application des règles protectrices du droit du travail sur un même lieu de travail, je l'ai dit, il est essentiel de parvenir à réviser la directive sur le détachement des travailleurs. Nous souhaitons également la révision du règlement de coordination des systèmes de sécurité sociale qui doit l'accompagner ; c'est indispensable.

En matière de santé et de sécurité au travail, il est nécessaire de renforcer l'harmonisation européenne concernant les seuils d'exposition professionnelle aux substances dangereuses, y compris les perturbateurs endocriniens, en cohérence avec d'autres réglementations européennes.

Tous ces progrès doivent également être réalisés en matière de conciliation des temps de vie afin que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes soit plus efficiente : d'une part en promouvant une initiative législative pour rééquilibrer les congés parentaux et les ouvrir aux aidants, d'autre part en utilisant des leviers budgétaires et d'investissements pour soutenir la mise en place de structures d'accueil favorisant le libre choix des familles. L'égalité hommes/femmes qui est inscrite dans les traités et dans la Charte des droits fondamentaux doit être une réalité dans le monde du travail et en matière de droits sociaux.

Le troisième grand objectif est de mieux protéger les salariés, les travailleurs, les citoyens en général contre les aléas de la vie. Ainsi, nous pensons qu'une initiative européenne pourrait être prise en faveur d'une généralisation d'un revenu minimum garanti dans chaque État-membre établi en fonction du niveau de vie médian de chaque pays et en prenant en compte les spécificités nationales. Un tel dispositif permettrait de concilier des préoccupations de cohésion sociale et de retour à l'emploi dès lors que le revenu minimum est associé à un accompagnement sur le marché du travail et à des mécanismes d'incitation à la reprise d'activités. Une couverture maladie minimum devrait de la même façon être instaurée dans tous les États-membres afin de permettre la couverture maladie des plus démunis non couverts par un régime assurantiel.

Enfin, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation devrait voir son champ élargi pour qu'il prenne en charge davantage de situations de restructuration et de façon plus réactive, plus rapide. Les critères de mobilisation du fonds pourraient être assouplis afin de cibler davantage les petites et moyennes entreprises.

Au-delà d'un socle de droits harmonisés, nous sommes, comme vous, convaincus que la dimension sociale et les critères sociaux doivent être mieux pris en compte de manière transversale dans l'ensemble des politiques européennes.

Il est nécessaire de mieux mesurer les résultats atteints par les États-membres en matière sociale afin de disposer d'une boussole capable d'orienter les efforts qu'il reste à mener de manière spécifique à chaque pays et de favoriser la réelle convergence vers le haut.

Cette approche doit notamment s'appliquer à la coordination des politiques au sein de la zone euro mais aussi à l'utilisation des fonds structurels.

Je voudrais d'abord dire quelques mots sur la zone euro et la dimension sociale du « semestre européen ». Dans la zone euro, la gouvernance européenne devrait davantage inclure des objectifs sociaux. Cela passe par un examen plus poussé des performances sociales des États-membres autour d'indicateurs sociaux qui soient plus opérationnels et avec une implication des partenaires sociaux. Aujourd'hui, vous le savez, ce sont les critères de déficit, de dette, de respect de la convergence économique qui sont l'élément essentiel de travail dans le cadre du « semestre européen ».

La Commission vient de lancer une consultation sur un nouvel indicateur : l'indice de progrès social, destiné à visualiser les disparités au sein des États-membres, et entre eux, sur des sujets tels que l'accès aux soins, à la santé, la qualité de l'accessibilité au logement, la sécurité personnelle, l'accès à l'enseignement supérieur et la pollution de l'environnement.

Cet indice, actuellement à caractère expérimental, pourrait avoir vocation à être repris dans les rapports pays pour compléter la prise en compte des questions sociales durant le « semestre européen ». Les États-membres pourraient être invités, dans le cadre de leur Programme national de réforme (PNR), à présenter leur stratégie pour répondre aux défis sociaux identifiés. Cet indicateur pourrait permettre à la Commission de formuler une recommandation pertinente à l'adresse d'États-membres, soit *via* des recommandations concernant directement la sphère sociale soit en prenant davantage en compte l'impact social des réformes préconisées par ailleurs dans le cadre du « semestre européen ».

Ces indicateurs améliorés pourraient conduire à une notation des États-membres sur le modèle du triple A social qui avait été évoqué par le président Jean-Claude Juncker, en octobre 2014. Une telle initiative pourrait concerner les États de la zone euro mais aussi être étendue à d'autres États volontaires. Cette évaluation pourrait être conduite avec les partenaires sociaux et le Comité économique et social européen pourrait y être associé. Cela pourrait être débattu lors de chaque sommet social tripartite, deux fois par an.

Concernant les fonds structurels, nous proposons d'examiner un mécanisme d'incitations financières qui pourrait prendre en compte la situation sociale. Il pourrait être décidé de la situation sociale et que les efforts réalisés soient davantage pris en considération dans les critères d'allocation des fonds structurels européens entre les régions de l'Union notamment pour le fonds social européen.

À budget constant, les fonds pourraient être consacrés en priorité aux régions à la fois les plus en difficulté en termes d'inclusion sociale mais aussi les plus vertueuses en termes d'efforts administratifs sur le modèle actuel de la réserve de performance qui prévoit des crédits supplémentaires lorsque des objectifs sont atteints.

La proposition de triple A social pourrait alors être concrétisée au niveau régional à l'occasion de la réforme de la politique de cohésion post-2020.

Enfin, vous avez évoqué l'importance du dialogue social - je la partage -, la relance de celui-ci et l'appropriation des enjeux sociaux sont essentielles. Outre les mécanismes, les dispositifs, la réflexion sur le socle social pourrait porter également sur les modalités d'appropriation par les citoyens des avancées sociales mises en place et contenues par l'Union européenne.

L'un des objectifs doit être de préserver un dialogue social de qualité, non seulement au niveau national en impliquant les partenaires sociaux dans les mécanismes du « semestre européen » mais aussi au niveau européen en encourageant à la relance du dialogue transnational.

Mesdames, messieurs les membres du CESE, il est de notre responsabilité de démontrer que l'Europe peut être une protection pour les peuples, en termes économique et social, qu'elle nous permet de mieux maîtriser notre destin, qu'elle nous renforce dans la mondialisation, qu'elle est un atout pour préparer l'avenir.

C'est évidemment un défi considérable. Nous sommes convaincus comme vous, que s'il est ambitieux, le socle européen des droits sociaux y contribuera et marquera un progrès.

Je veux donc remercier de nouveau le Conseil économique, social et environnemental pour son avis, ses propositions, pour cette contribution qui nous aidera à élaborer celle de la France et qui nous aidera surtout à élever le niveau d'ambition qui sera fixé au niveau européen. Notre conviction est qu'un socle de droits sociaux européens solide est une condition pour que l'Europe renoue avec ses citoyens et qu'elle soit à la hauteur de son ambition démocratique et sociale.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. Merci à vous, monsieur le ministre.

(Monsieur le ministre quitte l'hémicycle)

M. le Président. La parole est à Emelyn Weber, rapporteure.

Mme Weber. Merci monsieur le président. Mes chers collègues, avant de vous laisser la parole, nous souhaitons, avec Etienne Caniard, finir cette présentation du projet d'avis en mettant l'accent sur un personnage clé de la construction du socle que nous avons par ailleurs cité plusieurs fois : le citoyen, au sens large.

Le projet de socle sera vain s'il ne se base pas et sur l'avis et sur la vie de ceux qui en sont *in fine* destinataires.

C'est pourquoi, pour terminer, je vous propose d'écouter l'expression de plusieurs citoyens dont il conviendra de se rappeler à chaque étape de la mise en œuvre du socle. Nous souhaitons particulièrement remercier Alexandra pour sa grande aide sur le projet.

(Projection de vidéos)

M. le Président. On constate quelques déceptions par rapport à l'Europe même s'il y a une envie d'Europe très forte. Il y a une attente et je crois que, ici, dans cette assemblée, nous essayons d'apporter une réponse à ces attentes.

En raccompagnant monsieur le ministre, celui-ci m'a confié que vous aviez fait 90 % de son travail ! Il s'est excusé de ne pas pouvoir rester parmi nous mais il est attendu à l'Assemblée nationale pour les questions au gouvernement.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à M. Pilliard, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - M. Pilliard

M. Pilliard. Monsieur le président, chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier notre duo intergénérationnel - deux rapporteurs, Emelyn et Etienne - qui a produit un projet d'avis de qualité, grâce à l'engagement des conseillers, des deux présidentes et du concours des administrations des deux sections.

Ce projet d'avis met en avant quelques idées fortes, en particulier l'effectivité et la portabilité des droits, et surtout, une première ouverture (recommandation n°30) sur la prise en compte des nouveaux modèles économiques et les nécessaires évolutions qui en résultent sur la nature des contrats et la protection sociale. À cela s'ajoute la volonté de raisonner dans le cadre de l'Union européenne et de ne pas se restreindre à celui de la zone euro.

Ce projet d'avis aurait pu selon moi apporter un souffle politique plus en rapport avec le sujet, en évitant une trop grande dispersion à travers ses 36 recommandations et une rédaction tellement ciselée qu'elle en rend parfois difficile la lisibilité. Je dois reconnaître que la présentation qui vient de nous être faite répond en partie à cette amicale critique et je vous félicite.

Ce type d'obstacle doit pouvoir être surmonté à l'avenir par la poursuite de notre effort collectif pour améliorer nos méthodes de travail. Le cadre actuel offre un certain confort et est sécurisant. Il me semble que nous gagnerions à mieux l'organiser pour permettre une saine confrontation permettant de dégager les convergences, quand elles sont possibles, mais également les divergences, quand elles sont souhaitables.

Nous avons aujourd'hui plus que jamais besoin d'une Europe forte. C'est la réponse aux replis, aux enfermements nationalistes qui compromettent la croissance, l'emploi et la cohésion sociale, et surtout, qui menacent les fondements mêmes de la démocratie auxquels nous sommes tellement attachés.

Une Europe forte, c'est une Europe qui sait questionner et faire évoluer son modèle de croissance économique, en anticipant davantage la cohabitation de l'économie traditionnelle et de celle du partage. C'est une Europe qui sait combiner le volume de la croissance avec la qualité de la croissance. C'est une Europe qui a un projet social, reposant sur une effectivité et une portabilité des droits. C'est un modèle social qui, lui aussi, s'adapte et accompagne les transformations économiques et technologiques. C'est une Europe sociale qui apporte des réponses concrètes en matière de formation et d'emploi, en particulier pour les jeunes. C'est aussi une Europe qui doit faire preuve d'humanité et de dignité lorsqu'elle doit relever des défis aussi considérables que celui des réfugiés, des flux migratoires et de la pauvreté.

Enfin, j'émets le souhait que le débat qui s'engage sur le socle social ne reste pas à un niveau technocratique, certes nécessaire, mais insuffisant. Il doit être l'opportunité d'une ouverture au débat public, de façon à l'enrichir, à mieux en faire comprendre les enjeux et surtout à en faciliter l'appropriation par les citoyens. Cela relève bien de l'esprit et des missions du CESE.

Par conviction, par respect pour le travail réalisé et par confiance en notre capacité collective à faire progresser notre efficacité, je voterai ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Grard, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - Mme Gard

Mme Gard. Monsieur le président, chers Collègues, madame et monsieur les rapporteurs, chère Emelyn, cher Etienne, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour le travail clair et précis accompli. Le sujet est de taille. J'espère que le ministre reprendra vos propos engagés.

Aujourd'hui, l'inquiétude grandit pour beaucoup d'Européens et les effets destructeurs de la précarité et de la grande pauvreté sont de plus en plus apparents. Ainsi, près de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté actuellement en France et nous sommes la cinquième puissance mondiale ! Dans notre système scolaire, 3 millions de jeunes vivent sous le seuil de pauvreté et 1,2 million dans la grande pauvreté !

S'il nous faut retenir un point de ce projet d'avis, c'est d'insister pour dire combien l'interdépendance et l'indivisibilité des droits de l'homme sont indispensables si nous voulons vraiment que la vie des plus pauvres, en France et en Europe, change pour une véritable égale dignité pour tous.

Un socle de droits sociaux, c'est à la vérité un socle de droits tout court, ce qui n'existe pas aujourd'hui en Europe. Certes, il y a des protections pour une partie des personnes, mais dans les 28 pays européens, on peut aujourd'hui dormir dans la rue avec ses enfants, ne pas être soigné, ne pas pouvoir faire face à des frais d'obsèques, sortir de l'école sans savoir lire et écrire, ne pas manger à sa faim, ne pas avoir de travail depuis des années.

Et surtout, ne jamais se voir demander son avis sur ce qui se passe dans son quartier, dans son pays et même sur ce qui concerne sa propre famille, ses enfants et leur avenir.

Nous parlons de socle. Cela suppose une base qui ne peut pas exister sans inscrire un véritable objectif d'éradication de la misère en Europe. Sinon il nous faut parler de dispositifs de protection spécifique, mais pas de droits.

Parler de socle de droits, c'est mettre en place une vraie garantie pour tous avec des moyens de recours. Dans ce sens, je me réjouis particulièrement de la recommandation n°7 faite par notre assemblée de faire de la Charte sociale européenne de 1996 un élément de base du futur socle. C'est un vrai pas vers l'effectivité des droits.

C'est aussi un encouragement pour tous ceux qui se battent, jour après jour, face à l'absence de logement, au manque de ressources, au manque de cohérence des politiques publiques dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Un tel encouragement est fondamental. Comme le soulignait Joseph Wresinski, je le cite- : « *Ce que les pauvres recherchent, c'est la considération. Celui qui l'a toujours eue ne s'imagine pas ce que c'est que d'en manquer. Être honoré renouvelle une vie* ».

Je voterai ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Chassang, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Chassang

M. Chassang. Crise économique, spectre d'une crise financière européenne, *Brexit*, crise politique italienne et plus généralement désaffection des citoyens européens, font que le doute s'installe sur le projet européen.

L'Europe est passée du concept de Communauté économique européenne (CEE) à celui d'Union Européenne à 28, puis à 27. Pour autant, le social est resté le parent pauvre de cette Union et celle-ci reste trop centrée sur l'économie et la production croissante de normes en tout genre qui complexifie la vie des citoyens.

Parmi les nombreux défis à relever pour sa survie, un des plus impérieux est de remettre les intérêts et les attentes des citoyens au centre du projet. À cet effet, la réduction des inégalités sociales est cruciale, entre les États membres, mais aussi au sein de chacun d'entre eux.

Il n'y a pas d'Europe sans volonté d'éradication de la pauvreté, sans la fin d'une concurrence déloyale entre les États, sans la fin du *dumping* social, sans une égalité sociale, notamment entre les femmes et les hommes, sans une harmonisation du coût du travail. Or, les inégalités sociales se sont creusées durant la crise économique et les quelques initiatives de l'Union européenne en faveur de l'emploi, de la mobilité des travailleurs ou encore de l'investissement social se sont avérées insuffisantes pour relancer le processus de convergence sociale au sein de l'Union européenne.

Les défis à relever sont nombreux. Pour le groupe des professions libérales, il y a trois urgences :

- investir davantage dans les compétences, y compris numériques, et assurer la transition vers des compétences toujours plus élevées, adaptées aux besoins des entreprises. La formation est essentielle. Malheureusement celle-ci n'est souvent envisagée qu'à l'échelle nationale : le programme Erasmus ne concerne que 1 % des étudiants européens contre 10 % de mobilité étudiante à l'échelle mondiale ;

- élargir le périmètre de protection en termes de droits sociaux, au-delà des salariés classiques : aux micro-travailleurs, aux travailleurs de l'économie du partage et des plateformes numériques, ainsi qu'aux travailleurs indépendants ;
- accroître l'efficacité de nos systèmes de santé en concrétisant notamment le virage ambulatoire et en se réorientant vers une gestion du risque tout au long du cycle de la vie (en mettant davantage l'accent sur la prévention, volet sur lequel les inégalités se révèlent les plus fortes).

Les professionnels libéraux conseillent, défendent ou soignent quotidiennement 5 millions de Français. Au contact de la vraie vie et des vrais gens, ils ne peuvent que constater les inégalités sociales grandissantes.

Je tiens à féliciter nos deux rapporteurs, qui ont fait œuvre de patience et ont accompli un travail formidable. Je remercie également les deux présidentes de section.

Je terminerai néanmoins par un regret : ce projet d'avis qui comporte 79 pages de texte (hors annexes) n'est pas toujours facile à lire pour les non-initiés. Il comporte 35 recommandations sans réelle hiérarchisation, ce qui nous laisse perplexes quant à l'utilisation qu'en feront nos gouvernants. On verra bien si, comme le dit M. le Président, le gouvernement suivra 90 % de ce que nous avons préconisé...

Néanmoins, le groupe des professions libérales votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Ce n'est pas moi, mais le ministre qui a dit cela, Monsieur Chassang. La parole est à M. Clévenot au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. Clévenot

M. Clévenot. Monsieur le président, mesdames les présidentes de section, madame, monsieur les rapporteurs, chers collègues, mesdames et messieurs, une semaine après l'Assemblée nationale, le CESE remet son avis au gouvernement pour étayer la position française sur quel devrait être le socle européen des droits sociaux du point de vue de la société civile organisée.

À plusieurs endroits du projet d'avis, le socle européen des droits sociaux est présenté comme une nouvelle opportunité pour l'Europe pour rallier les citoyens et les familles éloignés de la maison Europe, et ceci dans une logique de convergence ascendante.

Le groupe de l'UNAF souscrit pleinement à cette approche. Il appelle le gouvernement français à ne pas manquer le rendez-vous de 2017 pour une Europe sociale, levier puissant pour l'amélioration des conditions de vie des personnes et des familles, mais aussi porteur de principes humanistes fondamentaux.

Le groupe de l'UNAF partage dans leur ensemble les recommandations du projet d'avis et souhaite mettre l'accent sur certaines d'entre elles.

Tout d'abord, l'allongement du congé maternité doit être un élément du futur socle. Les travaux déjà conduits au sein du Parlement européen ont mis en lumière l'importance d'un congé maternité en correspondance avec les normes internationales de l'OIT fixant ce congé à 18 semaines et ceci dans l'intérêt de la mère et de l'enfant.

Un autre point de la proposition de directive européenne du Parlement n'a pas été repris par le Conseil européen : la création d'un congé paternité de deux semaines pour tous les pères d'Europe. Là encore, la position du gouvernement français doit en être le relais.

Pour une meilleure prise en compte des attentes et des besoins des familles, le socle européen est le support indispensable pour :

- faire de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté un axe central des politiques européennes. La crise a rouvert l'éventail des inégalités de revenus et l'augmentation de la pauvreté doit conduire à davantage de solidarité ;
- agir sur les déterminants de santé en renforçant la prévention et la promotion de la santé. Les inégalités de santé s'expliquent en grande partie par les comportements, le cadre de vie et les conditions de travail ;
- sécuriser les transitions professionnelles ;
- investir davantage dans la formation tout au long de la vie.

Il faudra enfin trouver l'équilibre entre la performance du futur socle européen des droits sociaux et la nécessaire croissance des économies des États-membres.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, madame et monsieur les rapporteurs, pour avoir réussi, dans des délais très contraints - une fois de plus - à finaliser ce projet d'avis utile pour le gouvernement.

Le groupe de l'UNAF votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bérille, au nom du groupe de l'UNSA

UNSA - M. Bérille

M. Bérille. Monsieur le président, madame et monsieur les rapporteurs, et néanmoins chers Emelyn et Étienne, mes chers collègues, tous les avis du CESE sont, évidemment, essentiels et fondés... Mais certains interviennent à des moments où la gravité l'emporte, par la conscience que l'on a que l'histoire risque peut-être de se défaire sous nos yeux.

Le *Brexit*, les montées populistes ou l'accès au pouvoir de majorités nationalistes plus ou moins xénophobes dans des pays voisins nous le disent: l'existence-même de l'Europe est aujourd'hui en cause, ce magnifique projet, cette espérance démocratique née au lendemain de la seconde guerre mondiale d'un continent ravagé par la guerre et une idéologie mortifère.

À cette crise de l'Europe, il y a des responsabilités politiques, évidemment, et donc des réorientations à opérer. Mais quand la maison menace de s'écrouler, plus qu'aux procès et à leur longue instruction, l'heure est aux solutions.

La construction d'un socle européen des droits sociaux en est une, essentielle, parce qu'elle vise les citoyens européens, leurs conditions de vie et de travail, bref tout ce qui les motive et que l'Europe a trop négligé ou oublié, au profit d'approches technocratiques ou économistes. Le projet d'avis qui nous est proposé aujourd'hui le dit. C'est la première raison pour laquelle l'UNSA le soutient.

Mais on ne reconstruira pas le soutien populaire au projet européen en ignorant ce que nous disent celles et ceux qui en sont venus massivement à le rejeter. Ils doutent de la capacité de l'Europe à les écouter sur leurs problèmes, ils doutent de la capacité de l'Europe à faire, ils voient dans l'Europe un frein, voire un obstacle.

Or, en rejetant l'idée d'un socle, collection de principes généraux abstraits, au profit d'un socle centré sur l'effectivité des droits qu'il proclame, en proposant aussi que le socle mette l'accent sur la portabilité des droits face aux mutations économiques, numériques et écologiques, le projet d'avis affronte la réalité en offrant aux citoyens, et notamment à ceux qui doutent, des perspectives nouvelles, à la fois ambitieuses et concrètes. C'est la seconde raison, fondamentale, pour laquelle l'UNSA le soutient.

Alors, je n'ai pas le temps d'énoncer ici notre point de vue sur les 36 recommandations qui concrétisent cet avis. Nous les soutenons globalement car nous y avons contribué dans le travail collectif des 3 sections. À ce sujet, pour avoir réussi, dans un temps contraint, cet exercice potentiellement compliqué, je voudrais remercier les rapporteurs de leur travail, ainsi que les présidents de section et les administrateurs qui les ont appuyés.

Ce projet d'avis répond à une saisine gouvernementale. Il faut saluer cette initiative car, le projet d'avis le dit encore avec raison, l'association la plus large des parties prenantes est bien l'une des clés de la réussite en matière économique et sociale, et singulièrement en matière européenne.

Je crois que le « Politique » ne s'affaiblit pas en prenant en compte la société civile, au contraire, il en est renforcé. Quant à la démocratie, elle ne s'affadit pas en conjuguant ses volets politique et social, à l'inverse, elle y prend tout son sens.

Au-delà du sujet européen qui nous occupe, je souhaite que tous les acteurs du grand débat électoral qui va s'ouvrir dans notre pays l'entendent bien.

L'UNSA, européenne de toujours, de cœur et de raison, votera évidemment ce projet d'avis.

Merci.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à Mme Dutoit, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Dutoit

Mme Dutoit. Monsieur le président, mesdames les présidentes, madame et monsieur les rapporteurs, mesdames, messieurs, mes chers collègues, nous voudrions tout d'abord remercier - nous l'avons tous fait - les rapporteurs qui, malgré des contraintes, très fortes, de temps et d'organisation, nous ont permis d'aboutir à un projet d'avis dont nous pouvons, au final, être globalement satisfaits.

Pour le groupe de l'agriculture, ce projet d'avis contenait un enjeu essentiel : celui de la convergence ascendante. En effet, avec la crise des systèmes économiques et de la dette publique, une divergence s'est installée entre les États-membres ; c'est pourquoi, dans ce contexte de socle européen, il est tout d'abord pour nous indispensable de procéder à des analyses comparatives des situations nationales, tant en termes de normes sociales que d'application de ce fameux acquis social si nous voulons détecter les leviers d'actions prioritaires. Les discussions actuelles sur les travailleurs détachés et sur le *dumping* social, reprises dans ce projet d'avis, illustrent parfaitement cette nécessité de *benchmarking*.

De même, les conditions d'une concurrence loyale pour le tissu économique du marché unique doivent faire partie des objectifs, notamment pour tendre vers le plein emploi. Nous nous félicitons ainsi de votre proposition pour un niveau de salaire européen plancher.

Cependant, vous le savez, nous regrettons fortement que ce projet d'avis présente le compte personnel d'activité (CPA) comme un outil de convergence pertinent et surtout, efficace. Si ce dispositif et son principe de portabilité peuvent inspirer l'Union européenne, ils font toujours l'objet de discussions très importantes. La mise en œuvre de ce dispositif est très complexe, notamment pour les TPE, qui risquent d'y perdre à nouveau en compétitivité.

Enfin, pour être exhaustif, évoquer la mutualisation ne pourrait être pour nous envisageable que lorsque les objectifs de convergences économique et sociale auront été atteints.

En effet, dans le secteur agricole qui, comme vous le savez, subit actuellement une crise sans précédent, les distorsions de concurrence et la concurrence déloyale engendrent des différentiels de compétitivité qui mettent en danger des filières entières. L'harmonisation sociale ne peut ainsi s'envisager sans harmonisation économique, fiscale et environnementale.

Pour nous, cette harmonisation ne peut se faire uniquement sur la base des acquis européens. Il faut avant tout tenir compte des États les plus avancés en la matière.

Nous voudrions ajouter, comme vous le précisez dans le projet d'avis, que le processus de convergence entre les États-membres ne peut se concevoir sans un rapprochement des conditions de vie. Et cela passe, certes, par une parité du pouvoir d'achat, mais aussi des conditions d'accès aux soins équivalents, des niveaux de retraite et de revenu égaux, sans oublier un niveau élevé d'éducation et de formation, en particulier pour celles et ceux qui vivent dans des régions, rurales ou urbaines, défavorisées et qui sont particulièrement exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

Nous avons entendu tout à l'heure parler de stages contraignants. Nous serons très vigilants sur cette notion de stages contraignants. Dans le monde agricole, l'employabilité passe par des stages. Encore faut-il trouver des maîtres de stage.

En tout état de cause, le chantier est colossal.

Pour conclure, nous souhaitons appeler à la prudence, notamment pour les futurs travaux. Il aurait été de bon sens, nous semble-t-il, si nous avions eu plus de temps, de réfléchir précisément au financement des chantiers préconisés afin d'être en mesure de porter des propositions réalisables et réalistes.

Concilier performance économique et performance sociale ne s'improvise pas et nécessite, non seulement l'efficacité du marché du travail et des systèmes de protection sociale nationaux, mais aussi une capacité de l'économie à absorber les crises.

Mais comme les discussions ne font que débiter, le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Marteau, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Marteau

Mme Marteau. Monsieur le président, madame et monsieur les rapporteurs, chers collègues, aujourd'hui, l'Europe suscite plus de scepticisme et de défiance que d'enthousiasme.

Dans ce contexte, le projet de socle européen de droits sociaux est une opportunité pour renouer avec l'unité européenne.

En effet, il peut être un levier pour favoriser la convergence économique et sociale au sein de l'Union, autour des objectifs de croissance et de cohésion sociale.

Cela implique de répondre à un certain nombre de priorités, parmi lesquelles nous retiendrons les points suivants.

Premier point. Pour le groupe de l'artisanat, il convient surtout de mettre fin aux pratiques de *dumping* social entre les États-membres. Il importe donc de faire aboutir le projet de révision de la directive sur le travail détaché, dont il est aujourd'hui avéré que les conditions ont favorisé les distorsions de concurrence et fragilisé l'emploi de salariés nationaux.

Plus généralement, il faut conduire une politique européenne coordonnée sur la question des écarts sur les salaires, sur le niveau des cotisations sociales et sur la fiscalité des entreprises.

La proposition d'instaurer un niveau de salaire européen plancher va donc dans le bon sens. L'enjeu est d'aboutir à un marché intérieur plus équilibré qui serait davantage en capacité d'aborder les nouveaux défis économiques et sociétaux.

Deuxième point. L'Europe doit également encourager les États membres à faire face aux mutations numériques et écologiques, mais aussi à prendre les mesures nécessaires afin d'atteindre une croissance inclusive pour tous les citoyens.

Dans ce cadre, la question de l'amélioration du taux d'emploi constitue un enjeu primordial. Les États doivent, pour cela, investir dans le capital humain en s'appuyant sur la formation tout au long de la vie autant pour favoriser l'insertion professionnelle que pour accompagner les transitions ou les ruptures au cours de la vie active.

Mais, cela suppose aussi que les outils européens d'appui financier au service de ces objectifs soient à la fois pérennes et mobilisables par les États-membres, sans complexité administrative excessive.

Troisième point. La mobilité intra-européenne reste insuffisamment développée alors qu'elle peut constituer un véritable tremplin vers l'emploi, notamment pour les apprentis. C'est pourquoi il serait nécessaire de faciliter la lisibilité par les citoyens, non seulement des formalités requises, mais aussi des conditions de portabilité des droits sociaux en cas de mobilité.

Encourager cette mobilité supposerait également de renforcer la coordination entre les systèmes de protection sociale nationaux, et en particulier, de s'assurer que chaque État propose une indemnisation et un accompagnement minimal à ses ressortissants en cas de chômage.

Plus largement, nous attendons du socle de droits sociaux qu'il fixe le cadre permettant d'orienter et de suivre les réformes à mener au niveau national et qu'il favorise ainsi la convergence des politiques sociales entre les États.

Pour cela, le « semestre européen » doit voir son volet social renforcé sans toutefois renoncer à l'application des règles du Pacte de stabilité, compte tenu de l'étroite imbrication des politiques économiques et sociales.

Pour conclure, nous considérons que le projet d'avis a su prendre en compte les principaux enjeux devant guider l'élaboration du futur socle de droits sociaux et nous le voterons.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Serres, au nom du groupe des associations.

Associations - M. Serres

M. Serres. Monsieur le président, madame et monsieur les rapporteurs, chers collègues, quelle société, quelle Europe voulons-nous ?

Le désenchantement populaire grandit à l'égard du projet européen ; la défiance vis-à-vis de la construction européenne nourrit un terreau sur lequel croissent les mouvements populistes, le repli identitaire, les réflexes nationalistes et xénophobes. Or, l'Europe ne pourra regagner la faveur des peuples qu'à condition de se construire avec ses citoyens, de replacer le pilier social au cœur de son projet et d'emprunter la voie d'une convergence ascendante mettant fin aux pratiques actuelles de *dumping* social et fiscal entre pays de l'Union.

C'est avec un sentiment partagé d'urgence et de responsabilité que nous avons travaillé, en gardant à l'esprit cette question : le socle des droits sociaux serait-il une dernière chance pour l'Europe ?

Il faut une convergence sociale pour l'Europe. Celle-ci dépend de l'existence dans les textes d'un socle de droits sociaux ambitieux. Le projet d'avis en donne des exemples majeurs, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre l'exclusion et la pauvreté et la lutte contre le *dumping* social.

Mais la perception d'une Europe qui favorise l'inclusion et qui protège dépend aussi de deux facteurs essentiels - et nos rapporteurs nous ont conduits avec efficacité dans cette voie - l'effectivité et la portabilité des droits, mais aussi l'implication et l'activation des citoyens pour donner vie à un modèle social européen.

Créer des droits dont les citoyens ne pourraient pas concrètement faire l'usage ne ferait que renforcer les doutes et réserves qui s'expriment aujourd'hui très ouvertement sur l'Europe. L'effectivité des droits doit donc être une préoccupation majeure de la construction d'une Europe dotée d'un socle de droits sociaux.

La portabilité des droits, quant à elle, sécurise et permet la mobilité entre pays de l'Union. Sans portabilité, pas de perception de l'Europe comme un espace ouvert. Il est donc crucial de concrétiser cette mobilité des travailleurs européens en améliorant la lisibilité des droits et leurs informations auprès du public.

Enfin, comment construire une Europe sociale sans disposer de corps intermédiaires de dimension européenne rassemblant des citoyens libres et volontaires, engagés dans la construction européenne par le biais d'activités diverses et d'engagements sociaux, culturels, sportifs, éducatifs, environnementaux ?

La protection sociale et le droit du travail se construisent en lien étroit et itératif avec l'action d'engagement de citoyens capables de témoigner de la réalité de situations concrètes vécues au quotidien par les personnes concernées. Elle se construit sur l'avis et sur la vie de ces citoyens.

Depuis plus de vingt ans les associations demandent la création d'un statut européen leur permettant de développer des activités transnationales. En 2008 le CESE a émis un avis - *Pour un statut de l'association européenne* - dont les conclusions restent d'actualité. Le Parlement européen a adopté une déclaration écrite en 2011 demandant à la Commission européenne de présenter trois propositions pour la création de statuts européens pour les associations, fondations et mutuelles européennes. Cette déclaration est restée sans suite à ce jour. Nous soutenons particulièrement la préconisation consistant à ce que ce chantier soit rouvert et finalisé.

Nous tenons à souligner la qualité du travail des trois sections mises à contribution, ainsi que des rapporteurs qui ont su traiter ces sujets complexes dans un temps relativement court. Notre groupe votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Gillier, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Gillier

M. Gillier. Monsieur le président, chers Emelyn et Étienne, chers collègues, ce projet d'avis se situe au croisement d'enjeux considérables. Aujourd'hui, la croissance européenne manque de vigueur, faute de trouver les relais pour construire une économie durable, inclusive et de qualité. Le sous-emploi persiste, des tensions géopolitiques s'accroissent aux frontières de l'Union européenne ; elle ne fait pas face aux flux migratoires dans le respect de ses valeurs. Le *Brexit* est en marche. Le pacte de stabilité n'a pas permis d'éviter les crises de la dette. Les divergences économiques nourrissent la montée d'inégalités.

Dès lors, dangereusement alimenté par des illusions de solutions simplistes ou nationalistes, l'euroscepticisme gagne du terrain et remet en cause la pérennité du projet européen. Pourtant, cinquante ans de construction européenne ont permis d'asseoir la démocratie, la paix, le progrès social et une forme de régulation économique. Depuis 2008, la zone euro a été capable d'évolutions de sa gouvernance, de régulations financières plus solides, de mécanismes de réaction aux difficultés, d'ébauche de stratégies d'investissements. Des solutions sont donc possibles.

Cependant, ces avancées réelles sont insuffisantes. La situation exige une nouvelle étape avec des politiques concertées et ambitieuses en matière économique, fiscale et sociale avec un approfondissement des coopérations, de la solidarité, de la mutualisation, de la démocratie et de la citoyenneté européennes.

Avec d'autres, la CFDT appelle une Union européenne qui pense son avenir, son développement, ses relations extérieures. Car de nombreux défis économiques, sociaux, environnementaux ne peuvent trouver de solutions efficaces qu'à l'échelle européenne. C'est pourquoi la CFDT juge opportune l'ouverture par la Commission européenne d'une perspective pour la construction d'une Europe dotée d'un socle de droits sociaux.

Nous l'affirmons avec la confédération européenne des syndicats :

- l'Europe doit relancer et renforcer son modèle social. Ce n'est pas faire obstacle à la compétitivité et à la croissance économique ; au contraire. Travailleurs et citoyens ont besoin de mesures qui améliorent leurs conditions de vie et de travail ;
- des outils doivent être créés au niveau de l'Union européenne ou de l'Union monétaire pour soutenir la protection sociale et faire face aux chocs économiques et sociaux tels un régime supplémentaire d'allocations de chômage ou des garanties pour la jeunesse.

Le projet d'avis pointe la nécessaire effectivité et la nécessaire portabilité des droits. Il propose des chantiers précis de convergence ascendante, sans *dumping* social, pour l'emploi, la sécurisation des parcours et l'égalité professionnelle, un revenu décent, une protection sociale de qualité, une attention renforcée aux personnes défavorisées et vulnérables. Il constituera une contribution utile à la réponse du Gouvernement français à la consultation européenne mais aussi à l'éclairage du débat public sur l'Europe ; et il en a bien besoin. La CFDT le votera donc.

Je voudrais ajouter au nom de mon groupe que cette saisine a aussi été une expérience réussie de transversalité dans nos modes de travail initiée par le Bureau de notre institution. Au nom de mon groupe je voudrais remercier toutes celles et ceux qui l'ont permise, en particulier nos présidentes de section, nos rapporteurs et également nos administrations.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Dos Santos et Mme Roche au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Roche et M. Dos Santos

Mme Roche. Nous avons choisi de gravir ces quelques marches en duo afin de partager notre déclaration à l'instar de nos rapporteurs Emelyn Weber et Étienne Caniard, que nous félicitons sincèrement pour la qualité du travail fourni en si peu de temps.

Ce projet d'avis représente - à l'image de celui sur le *Développement de la culture du dialogue social en France* - un exemple type de l'extrême richesse dont est capable notre assemblée et de l'importance pour la vie économique et sociale de notre pays de l'existence de notre Conseil.

Le groupe de la CFE-CGC votera ce projet d'avis parce qu'il défend et soutient l'essentiel des recommandations et préconisations qui sont faites pour la mise en œuvre d'un véritable socle européen de droits sociaux.

Plus globalement, le groupe CFE-CGC ne peut que constater que l'heure n'est plus à « ré-enchanter » l'Europe. La désaffection, ces dernières années, des citoyens vis-à-vis du projet européen s'est désormais muée en une réelle défiance, voire en un véritable rejet de l'Union Européenne. L'Europe ne fait plus rêver, elle inquiète ! La crise de confiance est totale. Ce projet de « socle » est donc une réelle opportunité de relancer la construction européenne et donc d'essayer, avant qu'il ne soit définitivement trop tard, de réconcilier profondément les citoyennes et les citoyens avec l'Europe.

M. Dos Santos. L'Union européenne doit profiter de cette situation pour progresser vers une véritable Europe sociale, avec la mise en place d'un socle de salaire minimum, un accès à une couverture de santé, une évolution de l'assurance chômage, un droit à la pension de retraite ; sans oublier l'instauration d'un serpent fiscal et de règles clarifiées des bases d'imposition des entreprises pour lutter contre le *dumping* fiscal intra-européen et une attention particulière sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Comme l'écrivait notre Assemblée en juin 2015 dans son avis sur *La stratégie Europe 2020*, il faut « *emporter une large adhésion à un projet européen renouvelé, crédible et pérenne* ». Le projet de socle européen des droits sociaux doit donc être un élément central de ce nouveau projet européen.

L'Europe doit davantage s'occuper du quotidien des citoyennes et citoyens afin de retrouver cette adhésion à une Europe plus forte et plus solidaire. Il faut leur rendre la parole, via l'organisation d'un large débat public, leur proposer des initiatives concrètes qui impactent positivement leur vie.

Par exemple, mettre en place une véritable politique stratégique d'investissement industriel européen, une convergence des taux d'impôts sur les sociétés, démocratiser le programme Erasmus pour une meilleure insertion professionnelle des moins de 25 ans, une mobilité plus équitable de la main d'œuvre.

Le Groupe CFE-CGC tient à réaffirmer que le socle européen des droits sociaux ne saurait, sous risque d'un immense danger, être un prétexte pour tenter d'abaisser le niveau de protection sociale en France et dans certains autres pays européens. Il doit être saisi comme une réelle opportunité de mettre un terme ou d'enrayer durablement une concurrence déloyale et destructrice entre États membres.

Mme Roche. Pour conclure, la CFE-CGC est attachée au développement d'un véritable modèle social européen dans lequel le dialogue social a toute sa place, et est reconnu.

La CFE-CGC considère la mise en place d'un socle européen des droits sociaux comme une étape fondatrice, indispensable à un sursaut européen.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Coton, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Coton

Mme Coton. Monsieur le président, mesdames les présidentes de section madame et monsieur le rapporteur chère Emelyn et cher Étienne, chers collègues, pour la CFTC, l'élaboration d'un socle de droits sociaux constitue une initiative essentielle tant pour les citoyens Européens que pour la relance de la construction Européenne.

Nous soutenons l'objectif ambitieux de garantir à chaque Européen l'exercice effectif de droits sociaux de qualité, de contribuer à favoriser l'accès à l'emploi, d'éliminer la pauvreté, d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous soutenons aussi l'objectif de garantir le bon fonctionnement et l'équité du marché du travail, des services sociaux, d'assurer un niveau élevé de protection ainsi que d'améliorer la qualité de l'environnement.

Pour la CFTC, ce socle doit permettre de trouver des convergences ascendantes entre tous les pays de l'Union européenne.

La CFTC soutient toutes les recommandations de ce projet d'avis. Elle souligne tout particulièrement celle visant à l'organisation d'échanges entre les acteurs de la société civile autour de thèmes transversaux, comme l'organisation d'une semaine sociale Européenne annuelle avec un bilan sur le taux de pauvreté. Ces acteurs, tout autant que les décideurs politiques, doivent être partie prenante dans la construction de ce socle et participer à son évaluation. C'est tout le sens d'une Europe respectueuse des corps intermédiaires et ouverte à l'élaboration dans le dialogue social, de normes concertées.

Concernant les budgets nationaux des États, ils doivent répondre aux exigences du pacte de stabilité et de croissance tout en investissant dans la conciliation de la vie familiale et professionnelle, dans la formation tout au long de la vie, dans l'insertion durable sur le marché du travail. Cette politique budgétaire est essentielle pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre la pauvreté.

La CFTC soutient la recommandation protégeant les femmes à chaque moment de leur vie.

La CFTC souligne, que dans la construction de ce socle, le CESE attire une attention toute particulière sur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, domaine dans lequel France a de grands progrès à faire.

Concernant l'emploi, la CFTC approuve tout particulièrement les recommandations relatives au détachement des travailleurs, aux minimas salariaux et à la sécurisation des transitions professionnelles. Ce dernier sujet rejoint une préoccupation ancienne et constante de la CFTC sur le statut du travailleur.

Si le projet d'avis ne s'ouvre pas à la formation initiale - sujet sur lequel une convergence européenne est à renforcer, notamment les échanges universitaires et les diplômés - il traite avec utilité de l'insertion professionnelle, de l'apprentissage et des échanges de bonnes pratiques.

Vous l'aurez compris, la CFTC votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Marie, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Marie

M. Marie. Monsieur le président, chers Emelyn et Étienne nos excellents rapporteurs, chers collègues, confrontée à un mouvement de fond de défiance des peuples, l'Union européenne connaît depuis quelques années une crise de légitimité qui a pour conséquences, entre autres, une expansion des partis nationalistes voire xénophobes. Cela a été dit par beaucoup d'entre nous avant moi. Il est donc grand temps pour le gouvernement français et les États de l'Union européenne de changer de paradigme comme le dit le projet d'avis et de faire en sorte que la question sociale soit enfin prise à bras-le-corps.

Cette volonté semble s'affirmer dans le cadre de l'élaboration d'un socle des droits sociaux en Europe. La construction européenne ayant fait prévaloir les considérations financières et économiques sur les considérations humaines et sociales, la CGT n'a cessé de porter avec la Confédération européenne des syndicats l'urgence de réinterroger et de réorienter le projet européen. Elle appelle à rompre enfin avec les politiques d'austérité, à lutter contre le *dumping* social, à mobiliser les ressources et les moyens européens pour réduire les inégalités et la précarité, à augmenter les salaires et les minima sociaux, à renforcer les services publics et réaliser les investissements nécessaires.

L'initiative prise par la Commission européenne peut-elle être interprétée comme le signe annonciateur d'un changement radical de la façon d'appréhender la question sociale dans la construction européenne ?

La CGT le souhaite et s'est investie dans ce sens pour la construction de cet avis.

Mais, au moment même où cette consultation a lieu, des mesures sociales régressives sont imposées, dans nombre de pays européens y compris le nôtre, en complète dissonance avec les objectifs affichés.

Nous voulons donc redire ici avec force que l'objectif primordial qui doit être atteint avec ce socle, c'est bien une convergence ascendante de droits sociaux qui concrétise à court terme un véritable socle de progrès social en mettant fin à la concurrence sociale et fiscale. Le projet d'avis réaffirme à plusieurs reprises ces orientations.

L'Europe doit être fondée sur la solidarité, la démocratie, la coopération, l'égalité et doit affirmer une véritable ambition sociale de progrès comme finalité en termes de réponse aux besoins de ses citoyens mais aussi comme moteur de sa construction.

Rendre effectifs et portables les droits actuels ainsi que de nouveaux droits basés sur la solidarité, tel est l'enjeu du projet d'avis.

Nous voulons saluer ici le travail collectif réalisé conjointement dans les trois sections, malheureusement dans des conditions, notamment de temps, qui deviennent de plus en plus difficile pour les équipes administratives, les conseillers et les rapporteurs.

Espérons que le gouvernement français saura, dans sa réponse à la consultation, s'appuyer sur notre avis pour engager les institutions européennes à répondre aux attentes des peuples.

En effet, le refus de réorienter fondamentalement la construction européenne serait porter un coup fatal au futur de la construction elle-même, aux espoirs de paix et de progrès social, les uns n'allant pas sans les autres.

Le groupe CGT votera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à Mme Gillard, au nom du groupe de la CGT-FO

CGT-FO - Mme Gillard

Mme Gillard. Mesdames, messieurs les rapporteurs, malgré les délais et une méthode de travail à revoir indiscutablement, le groupe FO tient à saluer le travail des sections des rapporteurs et des administrateurs.

À l'annonce de l'initiative de la commission européenne en mars dernier de lancer cette consultation sur un socle européen des droits sociaux, les questions légitimes se sont posées : qu'est-ce ? Quels enjeux ? Que veut-on en faire ? Une vaine promesse creusant encore un peu plus le fossé qui existe entre l'Europe des citoyens, les travailleurs européens pour qui l'Europe n'est plus un facteur de progrès social ou une vraie ambition sociale pour l'Europe.

La question se pose toujours car l'inquiétude subsiste encore sur la nature contraignante du socle qui pourrait se résumer à une coquille vide et se limiter à une série de lignes directrices, voire même d'aboutir à une Europe sociale à la carte.

Compte tenu des contraintes déjà citées et pour répondre à la saisine, le choix a été de rappeler en premier lieu les principes et les conditions qui feraient de cette initiative une réussite en déclinant dans une seconde partie les chantiers prioritaires limités en nombre.

Il a donc été demandé à chaque groupe de donner ses chantiers prioritaires. Le groupe FO a insisté sur la mise en place d'un salaire minimum européen, sur un droit à l'indemnisation chômage mais aussi sur l'inscription des droits collectifs, revendication que nous portons avec la Confédération européenne des syndicats.

Il est regrettable que les droits collectifs ne fassent pas partie en tant que tel des chantiers prioritaires même si le rôle des interlocuteurs sociaux est mentionné. Un vrai dialogue social doit être mis en place au niveau de la zone euro renouant avec l'esprit des « Entretiens de Val Duchesse ».

De même, nous déplorons que la partie consacrée à l'égalité femme/homme se résume en termes de recommandations aux seules questions, évidemment importantes, du congé maternité et du droit à l'IVG. La problématique plus générale des congés parentaux, ainsi que celle de l'égalité salariale aurait dû faire partie des recommandations.

Néanmoins, le fait d'avoir ciblé la reconnaissance d'un droit à l'indemnisation chômage assurant un niveau de couverture et montant d'indemnisation plutôt que la création d'une assurance chômage européenne qui viendrait percuter les systèmes nationaux nous satisfait car nous restons ainsi sur une logique de droits.

Pour le groupe FO le socle doit en effet inclure la question des droits sociaux applicables à tous en Europe, consolider l'acquis social européen, mieux l'appliquer, encourager les interlocuteurs sociaux qu'ils soient européens ou nationaux à se l'approprier, aller vers des objectifs plus contraignants, viser la convergence vers le haut, inscrire des droits nouveaux, des objectifs concrets et tangibles pour les travailler.

Dans son orientation globale, le projet d'avis partage en grande partie ces priorités. Il contient néanmoins des recommandations de nature et portée diverses.

Le plus important est d'avoir clairement mis en avant les principes de convergence ascendante d'effectivité et de portabilité des droits indispensables pour ne pas faire de cette initiation une occasion ratée et pour éviter la perception d'une Europe, machine à remettre en cause les droits, et inapte à assurer le progrès économique et social.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe FO votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Argueyrolles, au nom du groupe de la Coopération.

Coopération - M. Argueyrolles

M. Argueyrolles. Monsieur le président, madame, monsieur les rapporteurs, chers collègues, en juin 2015 on pouvait lire dans le rapport des cinq présidents des principales institutions européennes - Compléter l'Union économique et monétaire européenne - que l'Europe devait s'efforcer d'obtenir un triple A social.

Le 9 septembre 2015, le Président Juncker annonçait au Parlement européen la mise en place d'un socle européen de droits sociaux, avec pour objectif d'aller vers une union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable.

Le groupe de la coopération partage cette ambition alors que s'exprime une défiance grandissante à l'égard des institutions européennes.

La saisine de notre assemblée s'inscrit dans une large consultation sur le socle européen des droits sociaux. Notre travail vient en appui de la position du gouvernement qui fait de la convergence sociale et fiscale en Europe une des priorités de la France.

Après une longue période sans progrès notable du dialogue social européen, le CESE se réjouit de cette consultation publique et voit dans l'institution de ce futur socle un réel espoir de répondre à l'insatisfaction des citoyens européens. La construction européenne ne tient qu'à un fil, force est de constater que ce socle ressemble à une dernière chance de la réenchanter si ce n'est de la réanimer.

La crise des migrants, le *Brexit*, et il faut bien le dire la montée des nationalismes, attisent les réflexes frileux de certains états-membres : or sans convergence fiscale et sociale simultanée permettant de réduire le dumping fiscal et social, et sans solidarité, plus d'aventure collective, plus de rêve européen.

Pour le groupe de la coopération, comme indiqué dans le projet de rapport du Parlement européen de septembre, le socle doit avoir une incidence positive sur la vie des citoyens à court terme. Nous pensons par exemple à l'accompagnement des transitions vers de nouvelles formes d'emploi, en valorisant des organisations du travail plus adaptées comme les coopératives d'activités et d'emplois, ou en appliquant la forme coopérative aux plateformes numériques comme le souligne le projet d'avis.

Les propositions de la France sur l'instauration d'un salaire minimum européen ou l'instauration d'une plus grande harmonisation de l'impôt sur les sociétés, ou encore celles de l'OIT comme l'évolution des systèmes de protection sociale ou le soutien du développement des compétences et de la mobilité des travailleurs vont dans le bon sens mais se sont heurtées à l'opposition d'autres États-membres.

C'est pourquoi nous considérons qu'il est impératif que le socle ait un caractère contraignant, une directive cadre permettant l'effectivité des mesures contenues dans le socle pourrait être une solution.

Dans l'hypothèse où le caractère contraignant du socle ne pourrait être obtenu, se posera alors la question du périmètre d'action européen. Le statu quo n'étant plus possible, nous croyons à une Europe des « cercles concentriques » avec un groupe de pays prêts à pousser plus loin l'intégration, un second groupe fidèle aux politiques européennes actuelles, et en troisième groupe hors Union européenne mais prêt à appliquer certains volets du marché unique.

Le projet d'avis que rend aujourd'hui le CESE compte de nombreuses recommandations largement débattues au sein de deux sections : que les rapporteurs - Emelyn Weber et Étienne Caniard - soient félicités pour leur implication, ainsi que Paul Fourier pour l'avant-propos de ce projet d'avis auquel j'emprunterai sa dernière phrase : « *La réussite de la relance de l'Europe sociale, et le futur de la construction européenne sont étroitement liés* ».

Le groupe de la coopération votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Castera, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Castera

Mme Castera. Monsieur le président, madame, monsieur les rapporteurs, chers collègues, le projet européen est aujourd'hui fragilisé. Les reproches les plus fréquents faits à l'Union européenne, résident dans son incapacité à produire suffisamment de changements positifs, à apporter une meilleure protection aux citoyens ainsi qu'à favoriser des stratégies de croissance économique susceptibles de soutenir la cohésion et l'inclusion sociale.

Dans ce contexte de doute ou de désaffection vis-à-vis de l'Europe, le projet de socle européen des droits sociaux prend toute son importance.

Les entreprises françaises, confrontées à une compétition mondiale et européenne de plus en plus intense et qui doivent remplir leur carnet de commandes pour investir et embaucher, sont tout à fait favorables à une convergence des droits sociaux au sein de l'Union européenne.

Toutefois, les droits sociaux ne peuvent être effectivement mis en place ou améliorés que s'ils sont précédés de créations de richesse par l'économie.

Lorsque l'on raisonne sur ces sujets complexes, il faut savoir concilier le souhaitable et le possible. Nous avons donc apprécié que le projet d'avis soit attaché à l'effectivité des droits et à une approche concrète des enjeux.

Pour le groupe des entreprises, l'objectif de convergence économique et fiscale ne doit pas être oublié. Il est illusoire de penser que l'Europe parviendra à faire converger les droits sociaux tant que les modèles économiques seront aussi différents et les écarts de croissance aussi importants.

Bien sûr, cela ne peut conduire au statu quo en matière sociale et il convient de bâtir un socle de droits susceptible de redonner plus de confiance dans l'avenir de l'Europe.

Pour le groupe des entreprises, la première des priorités est l'accès à l'emploi dans une Europe qui compte encore aujourd'hui plus de 20 millions de chômeurs.

Pour cela il est essentiel d'améliorer les offres de formation en adéquation avec les besoins de l'économie, notamment pour accompagner le développement du numérique et de faciliter la mobilité au sein de l'Union à travers la portabilité des droits sociaux.

Les rapporteurs de nos deux sections, sans oublier l'aide apportée par la section des affaires européennes et internationales, ont su relever le défi d'une saisine stratégique pour que l'Europe regagne la confiance des citoyens.

Leur recherche constante d'exigence et de consensus doit être soulignée.

Je tiens, au nom de tous mes collègues du groupe des entreprises, à leur témoigner mon estime et mes remerciements qui s'adressent également aux Présidents et aux administrateurs des sections.

Le groupe des entreprises votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Compain, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Compain

M. Compain. Monsieur le président, madame, monsieur les rapporteurs,

Pour notre groupe, un socle des droits sociaux contraignant constituerait une base indispensable pour construire une Europe juste et équitable pour toutes et tous.

En effet, les concepts de justice environnementale et climatique chers à notre groupe intègrent en eux la justice sociale comme un fondement. À l'inverse, un socle des droits sociaux ne peut ignorer la dimension environnementale. Dans sa communication au lancement de la consultation sur ce socle, la Commission européenne rappelle la nécessité de renforcer le lien entre le développement économique social et environnemental.

Elle appelle aussi à adopter une réglementation qui tienne tellement compte des incidences économiques, sociales, environnementales sur le terrain, sans oublier les objectifs de l'article 3 du Traité de l'Union européenne d'un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Or, dans la première ébauche préliminaire du socle européen des droits sociaux, transmise par la Commission, la dimension environnementale et même le simple mot « environnement » ont totalement disparu.

Notre groupe tient à rappeler l'indissociabilité des enjeux économiques et sociaux, des enjeux environnementaux. Par sa volonté de traiter ces trois piliers à égalité, le CESE doit en être le garant bien au-delà des mots, car ici aussi, l'intégration de la dimension environnementale est rarement une évidence.

Notre groupe soutient particulièrement un certain nombre de propositions :

- celles autour du *reporting*, notamment dans le cadre de la RSE et de l'évaluation des politiques mises en œuvre ;
- la réelle intégration des parties prenantes et des acteurs et actrices de la société civile dans la construction du socle ;
- l'indispensable sécurisation des transitions professionnelles et la formation tout au long de la vie dans un contexte économique en mutation ;
- bien sûr, celles encourageant la protection des travailleuses et travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail.

Si l'objectif est de renouer avec le projet européen, les ambitions sont bien de construire un socle de droits robustes, effectifs et universels pour toutes et tous, qui puisse aboutir au projet d'une Europe soutenable.

Enfin, nous tenons à saluer l'énorme travail effectué par nos deux rapporteurs, Chère Emelyn, Cher Étienne, par l'administration des deux sections, sans oublier la section des affaires européennes et internationales, dans des conditions encore une fois bien difficiles.

Le groupe environnement et nature votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Junique, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - M. Junique

M. Junique. Monsieur le président, mesdames les présidentes de section, madame la rapporteure, chère Emelyn, monsieur le rapporteur, cher Étienne, chers collègues, « *L'Union européenne est à la croisée des chemins* », pour reprendre le titre de l'un de nos précédents avis. Jamais le besoin d'Europe n'a été aussi fort. Et pourtant, jamais le projet européen n'aura été aussi fragilisé aujourd'hui.

Le projet d'avis nous propose de renouer avec l'ambition du projet européen en investissant dans ses citoyens. Il nous propose de faire du progrès social et de la prospérité pour tous un objectif prioritaire des politiques européennes. Si l'action de l'Europe vise à compromettre la cohésion et à sacrifier des normes sociales, le projet européen n'a aucune chance de recueillir le soutien des citoyens européens.

Chère Emelyn, cher Étienne, vous nous proposez de replacer l'investissement dans le capital humain au cœur de la construction européenne, jusqu'à présent trop souvent délaissé au profit de l'économie et du monétaire. Vous nous proposez de redonner un sens au projet européen à partir d'une approche plus proche des peuples, plus proche de leur réalité de vie.

Votre avis précise clairement les principes et les conditions d'un socle de droits sociaux ambitieux et effectif pour chacune et chacun. Il fait le choix de chantiers prioritaires pouvant trouver une traduction concrète et rapidement perceptible pour l'ensemble des citoyens de l'Union européenne. La nécessité est grande car, comme vous l'avez souligné, les inégalités sociales sont élevées. En 2015, 119 millions d'européens sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cette situation a des répercussions sur leur santé, leur éducation, leur logement, en particulier sur les jeunes enfants. La lutte contre l'exclusion sociale et la précarité doit être une exigence forte et transversale du socle qui doit se traduire par un niveau de ressources décent, quel que soit l'âge, associé à une garantie d'accès aux services notamment de santé.

L'ambition d'une Europe inclusive, protectrice et respectueuse des droits fondamentaux passe aussi par le respect des droits des femmes. Au moment où certaines libertés fondamentales sont remises en cause, le groupe de la mutualité réaffirme avec force et vigueur que la promotion de l'égalité entre les sexes doit être une priorité du socle européen des droits sociaux.

Pour le groupe de la mutualité, la question de l'effectivité des droits est essentielle : l'affirmation de l'existence de droits peut être dramatique si leur application effective n'est pas assurée.

C'est d'ailleurs un des motifs de la défiance des citoyens à l'égard des institutions. C'est pourquoi, la réduction du non recours aux droits est un des axes forts auquel le socle doit répondre.

Dans le champ de la santé, les mutuelles savent à quel point la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et le renoncement aux soins doit être renforcée.

Si le volontarisme des États-membres et des institutions européennes sera important pour la mise en place de ce socle, le rôle des acteurs de la société civile sera déterminant pour le faire vivre. Notre responsabilité sera donc grande. Les acteurs de la société civile que nous représentons dans cette enceinte doivent être associés à la construction du socle, au-delà de la période de consultation. En lien direct avec les citoyens, nous devons pouvoir également être partie prenante de son évaluation et de son évolution, comme cela est préconisé dans le projet d'avis.

Aussi, au même titre que celui des associations et des fondations, le chantier du statut de la mutuelle européenne doit être relancé. Les mutuelles, en tant qu'entreprises sociales, jouent en effet un rôle essentiel dans la protection de plus de 230 millions de citoyens européens dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'assurance, ainsi qu'en faveur de la cohésion sociale.

Le socle de droits sociaux doit servir de boussole à la relance du projet européen. C'est en tout cas le sens que nous portons à votre projet d'avis. C'est pourquoi le groupe de la mutualité votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin

M. Dulin. Monsieur le président, cher Étienne, chère Emelyn, « *l'Europe ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait* ». Le 9 mai 1950, Robert Schumann instaurait la stratégie des « petits pas ». Soixante-six ans après, l'Europe du marché économique et monétaire a de solides bases. Cependant la dimension sociale reste le parent pauvre d'un projet européen qui doit relever de nombreux enjeux : lutte contre la précarité et les inégalités, poids redoutable du chômage, notamment dans la génération des jeunes, ou encore montée de l'extrême droite et du repli sur soi.

Comment se fait-il que notre continent ne soit pas capable d'accueillir des personnes qui sont martyrisés dans leur pays ?

Pourtant, cette dimension sociale est sans doute le fondement pour redonner du souffle à l'Europe. Le socle européen des droits sociaux en est un outil. Il doit pouvoir répondre aux aspirations des peuples et aux attentes de notre génération.

Pour le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, certains points du projet d'avis sont particulièrement importants.

Premièrement, concernant la sécurisation des parcours de vie, notamment ceux des jeunes, nous pensons qu'il est fondamental de poursuivre le travail entrepris sur la garantie européenne de la jeunesse et de lutter contre la pauvreté en fixant un niveau minimal de ressources décent pour chacun quel que soit l'âge. Les jeunes ne peuvent en être exclus.

Deuxièmement, nous estimons que l'organisation d'une Semaine sociale européenne annuelle permettrait de réellement construire le socle avec les citoyens et les différentes parties prenantes de la société civile. Comme le souligne le projet d'avis, le socle ne doit pas être une énième énumération de bonnes intentions sans traduction concrète. Collectivement, société civile et pouvoirs publics, assurons-nous de sa mise en œuvre future. Agissons pour que notre voix puisse être entendue et prise en compte.

Il y a 70 ans, les pères fondateurs ont permis que cette utopie devienne une réalité. Le socle des droits sociaux, ambitieux et contraignants, peut constituer ce grand pas pour relancer la construction européenne. À nous d'être les Schumann, Gasperi, Monnet du XXI^{ème} siècle. C'est ainsi et seulement ainsi que l'Europe sera ré-enchantée.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Mouhoussoune, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - Mme Mouhoussoune

Mme Mouhoussoune. Monsieur le président, madame la rapporteure, chère Emelyn, monsieur le rapporteur, chers collègues, les bases d'une Europe sociale ont été définies dans le traité de l'Union européenne. Les principes énoncés en matière de cohésion de progrès social et de bien-être de ses peuples devaient en constituer les grands axes. Mais la crise économique et les plans d'assainissement budgétaire ont mis en lumière les distorsions entre les dimensions économiques et sociales du projet européen.

Parallèlement, le scepticisme, voire même l'indifférence à l'égard de l'Europe, a accentué l'interrogation sur la capacité de l'Union européenne à protéger ses citoyens.

Pour eux, l'Union européenne est perçue comme créatrice d'austérité, de chômage et de précarité. Ce sentiment nourrit les populismes et les défiances.

Dans les régions ultrapériphériques, en dépit de l'apport des fonds structurels, cette vision de l'Union européenne est encore plus prononcée car elle produit des normes contraignantes. Par ailleurs, la crise économique et financière a détérioré une situation déjà fragile. Dans la logique d'intégration des RUP dans le marché unique, l'Europe a privilégié la dimension économique et le développement structurel sans tenir compte des réalités sociales des RUP et de leur environnement.

C'est pourquoi la position que portera la France doit permettre d'engranger une véritable intégration sociale, comme nous l'avons rappelé au cours de nos travaux. Pour les régions ultrapériphériques, cette intégration passera notamment par :

- une meilleure application de l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, pour prendre en compte les spécificités des RUP dans la mise en œuvre des politiques européennes ;
- la définition d'objectifs précis pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté, dans des territoires où le taux de pauvreté est trois ou quatre fois plus élevé, accentué par l'inégalité dans la répartition des revenus ;
- le renforcement de l'accès aux soins car la situation du système de santé reste encore trop contrastée d'un territoire à l'autre ;
- le renforcement de la formation professionnelle et de la mobilité pour lutter contre le chômage. Avec un taux de chômage de près de 60 % chez les jeunes, la mobilité constitue un levier pertinent si elle ne se limite pas seulement à l'Europe et si nos régions préparent leur retour.

« Les DOM, dans leur juste revendication d'une plus grande solidarité, d'une plus grande cohésion économique et sociale ne sont plus isolés, mais ils se gardent une spécificité qui ne pourra jamais réduire leurs difficultés à celles des régions périphériques de la communauté. Il y a quelque chose de très particulier dans la relation privilégiée entre la communauté et les DOM qui doit être dynamisée au profit de tous. » Ces propos tenus en 1987 par Jacques Delors, alors président de la Commission, résonnent encore aujourd'hui comme une exigence de l'Europe envers les RUP, à l'heure de l'élaboration du socle des droits sociaux.

Le groupe de l'Outre-mer tient à saluer les rapporteurs et les deux sections pour leurs travaux dans un temps contraint. Le groupe de l'Outre-mer votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé, je déclare close la discussion générale.

Il y a une demande de prise de parole de M. Bennahmias.

M. Bennahmias, vous avez la parole.

M. Bennahmias. Merci, monsieur le président.

Je félicite les rapporteurs et les présidentes des deux sections pour le travail accompli qui est terriblement complet. Tellement complet que l'on aboutit à 36 propositions. Ce qui est beaucoup. On a strictement rien oublié sur les prérogatives franco-françaises par rapport à ce que l'on demande à l'Union européenne.

La Commission européenne a eu raison - il était temps - de proposer un socle social européen. Les prérogatives sociales dans les traités européens dépendent des États-nations. Je pose une question : le Conseil européen des chefs d'États et de gouvernements est-il porteur lui aussi de cette proposition de socle social commun ?

J'entends parler à juste titre des nationalistes qui proliféreraient dans l'Union européenne. Ils sont à la tête de plusieurs États et ces gens-là ne veulent pas d'un socle social européen.

Je prends le cas de la directive relative aux travailleurs détachés. *Le Monde* publiait, hier ou avant-hier, un texte demandant que cette directive soit révisée, et que l'on n'oublie pas la fiscalité lorsqu'on avait obtenu le salaire du pays d'accueil. Cela me rappelle quelque chose... C'est l'avis que nous avons voté hier sur la fiscalité et les évasions fiscales. Pour savoir comment les charges sociales des entreprises ou des salariés sont payées dans le pays d'origine, encore faut-il savoir où est le pays d'origine.

C'est exactement la même chose s'agissant du socle social. Sans un socle social. Dans les grands pays européens à économie comparable, tout socle social sera remis en question, comme pour celui des travailleurs détachés. Nous aurons une distorsion de concurrence et la concurrence ne sera pas libre et elle sera faussée. Je vous remercie.

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, je vous informe qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par Emelyn Weber et Étienne Caniard, rapporteurs.

En conséquence, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 167
- Ont voté pour : 166
- Se sont abstenus : 1.

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Je vous félicite pour cet exercice particulier qui a consisté à faire travailler plusieurs sections ensemble sans créer de commission temporaire. Il a été particulièrement réussi.

La parole est à Mme Koné, présidente de la section des affaires sociales et de la santé.

Mme Koné. Nous avons été mis à rude épreuve. Je remercie l'ensemble des conseillers pour ce vote qui est un signe très fort en direction du gouvernement.

Je voulais souligner les paroles de Luc Bérille et ce vote, qui montrent que l'Europe sociale est vraiment une nécessité impérieuse qui doit nous conduire, nous, société civile, à marquer nos gouvernants pour qu'ils s'engagent véritablement à mettre en place cette Europe sociale tant attendue, tant voulue par la population. Les témoignages que nous avons entendus montrent ce besoin d'Europe, en particulier l'emploi.

Les enjeux sont majeurs, le vote l'indique. J'ai aussi entendu le ministre dire que nos propositions étaient importantes et qu'il les prenait en compte. À nous de mesurer et de veiller vraiment à ce que nos propositions soient parties prenantes de ce que l'État doit proposer au niveau européen.

J'ai quand même fait un petit rêve en voyant ce vote ; je me suis dit « *Enfin, profitons de l'anniversaire du Traité européen, nous, citoyens, pour dire ce que nous voulons de manière très publique, ce que nous souhaitons de l'Europe* ». Si les gouvernants n'avancent pas, c'est aussi parce que la population n'é prend pas conscience de l'importance de cette Europe qui pourtant régit nos vies tous les jours.

Je remercie l'ensemble des administrations et nos rapporteurs pour ce travail important. J'ai eu quelques sueurs froides quand une Conseillère s'exprimait sur la méthode, mais je pense que c'est une méthode que nous avons éprouvée et que la transversalité est vraiment une manière de vivre.

Je remercie une particulièrement l'administratrice de la section des affaires sociales et de la santé, Marie-Grâce Lux, qui ne va plus être parmi nous, qui va nous quitter. Je sais combien, avec sa collègue, Nathalie Vaysse, elles ont été les chevilles ouvrières de ce travail. Je tenais à lui faire un petit clin d'œil pour cette dernière séance.

(Applaudissements)

M. le président. Je crois que l'on peut en effet applaudir Marie-Grâce Lux car c'est sa dernière plénière. Elle a accompli au cours de ces années un travail remarquable, a été appréciée de tous les Conseillers dans sa section, pour son professionnalisme, son engagement. Elle va terriblement nous manquer, elle va regagner son administration d'origine. On lui souhaite le meilleur pour l'avenir et on peut de nouveau l'applaudir. C'est une administratrice remarquable.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à Mme Brunet, présidente de la section du travail et de l'emploi.

Mme Brunet. Je voudrais joindre mes remerciements aux équipes administratives. L'équipe de notre section du travail et de l'emploi est également mobilisée en ce moment sur la commission temporaire sur la Fonction publique. C'est là aussi un bel exemple de travail d'équipe car ils sont très, très pris.

J'ai trouvé que c'était très intéressant de travailler à deux, voire trois sections puisque Paul Fourier a également été très précieux en conduisant ce groupe issu de la section des affaires européennes et internationales. Cela a été très enrichissant de pouvoir échanger à plusieurs sections.

Il faut que nous nous réjouissons de l'initiative de la commission qui remet au cœur du débat européen les questions sociales. D'entrée de jeu, c'est une très belle initiative.

On a là aussi un très bel exemple de « contrat de génération » réussi avec Étienne Caniard et Emelyn Weber. Au-delà du symbole, Emelyn Weber - qui préside le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - a été rapporteure pour notre section. C'est plus qu'un symbole, c'était aussi une des conditions du succès de la conduite de ces travaux.

J'aime bien me référer au rapport 2015 de l'OIT sur l'emploi et les questions sociales dans le monde, qui souligne cette formation persistante de la relation de travail dans le monde, qui devient de moins en moins sécurisée, qui voit croître l'emploi informel y compris dans les économies avancées.

On l'a dit et redit : 119 millions d'Européens sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et 70 millions d'Européens sont sans qualification. L'Europe doit donc vraiment porter des valeurs et la solidarité européenne doit être au service de l'inclusion et de la compétitivité. Et l'un ne va pas sans l'autre.

L'Europe sociale est vraiment attendue.

(Applaudissements)

M. le président. Monsieur Caniard souhaite s'exprimer.

M. Caniard. Je voulais remercier ceux qui ont travaillé avec nous non pas pour le vote d'aujourd'hui, qui traduit beaucoup plus que des convictions que l'envie de faire plaisir au rapporteur, malgré vos compliments.

En revanche, nous avoir suivis sur des sentiers mal balisés, inhabituels en matière de méthode de travail et de choix, pour éviter - même si nous l'avons a été un peu trop - d'être bavard dans notre projet d'avis et de trouver quelques axes qui montrent que notre assemblée peut faire des choix, prendre des options courageuses, claires et déterminées et pour autant réunir un vote extrêmement large sur ce type de choix.

Merci de nous avoir suivis sur ces sentiers mal balisés qui nous ont provoqué quelques soucis mais aussi donner le plaisir de la découverte.

(Applaudissements)

M. le président. Mes chers collègues, Je vous rappelle que mardi 10 janvier, à 14 heures 30, sera présenté le projet d'avis sur *Réseaux sociaux : comment renforcer l'engagement citoyen?*, présenté par Agnès Popelin et Gérard Aschieri, rapporteurs, au nom de la section de l'éducation de la culture et de la communication, présidée par Xavier Nau.

Le 11 janvier, à 14 heures, nous sera présenté le projet d'avis sur *La place des jeunes dans les territoires ruraux* (saisine gouvernementale), par Danielle Even et Bertrand Coly, rapporteurs, au nom de la section de l'aménagement du territoire, présidée par Eveline Duhamel, et de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par Xavier Nau.

Suivra un débat d'actualité sur la présentation du bilan du plan « *La République mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme* » par M. Gilles Clavreul, délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Je vous souhaite de bonnes fêtes, de bien profiter d'un moment en famille. Nous nous retrouverons avec une belle année 2017 qui nous attend et qui sera pleine d'événements joyeux et sympathiques avec plein de projets qui vont nous animer.

(Applaudissements)

La séance est levée.

*

* *

La séance est levée à 16 heures 25.

Prochaine séance, mardi 10 janvier 2017, à 14 heures 30.

ANNEXE

Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Emelyn Weber et Étienne Caniard, rapporteurs

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTE E D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX

Pourquoi une initiative de socle européen des droits sociaux ?

- ↪ des droits perçus comme peu lisibles et effectifs pour les citoyen.ne.s, dumping social, crise politique, augmentation du taux de chômage et de pauvreté...
- ↪ l'ambition d'une Europe solidaire, compétitive, inclusive et qui donne confiance dans l'avenir aux citoyen.ne.s

14 décembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTE E D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX

Notre conception du socle européen des droits sociaux

Evolutif	Effectif	Convergent
Veiller à l'articulation entre les dimensions économique et sociale	Vérifier et suivre l'application de la clause sociale horizontale (art. 9 du TFUE)	S'assurer d'une convergence dans une logique ascendante
Opter pour une démarche de construction, d'animation et de suivi	Assurer une portabilité des droits permettant la mobilité des personnes	Privilégier le périmètre de l'Union européenne

14 décembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTE E D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX

Garantir des droits fondamentaux

Incitation à l'adhésion de l'Union à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales

Effectivité juridique

Intégration des conventions dites « fondamentales » de l'OIT et de la Charte sociale européenne révisée en tant qu'éléments de base du socle

14 décembre 2016

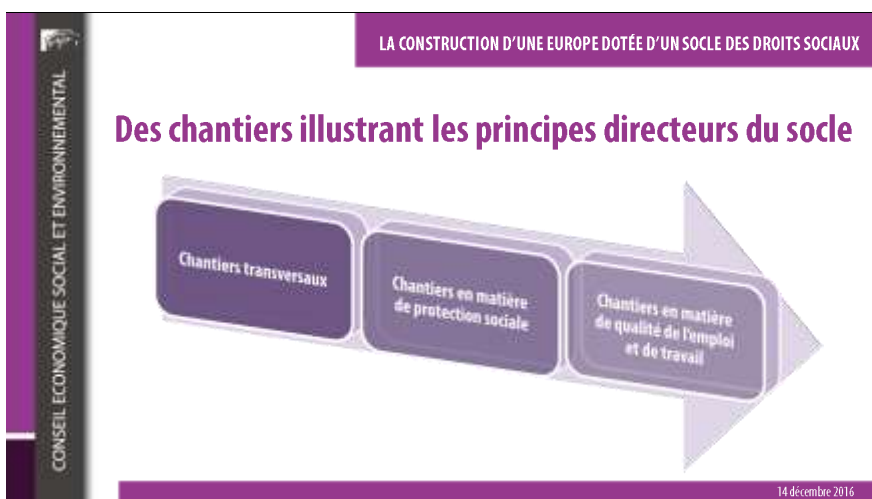
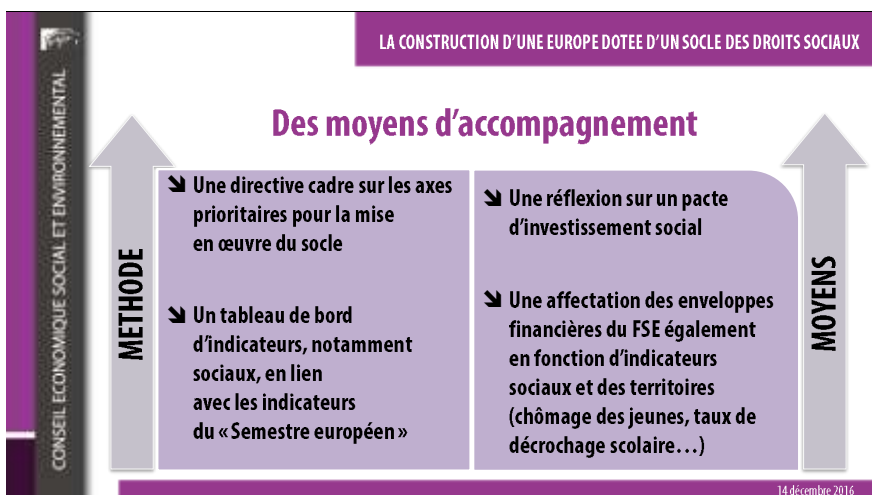
CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTE E D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX

Impliquer les acteur.rice.s et faire vivre le dialogue

- ↳ **Placer le dialogue social (européen, national, sectoriel, d'entreprise) au cœur du projet européen**
- ↳ **Relancer le chantier d'un statut juridique de l'association européenne**
- ↳ **Créer une semaine sociale européenne, chaque année, permettant des échanges avec la société civile et les populations sur les objectifs, les instruments, les échéances et les modalités d'évaluation du socle**

14 décembre 2016



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTEES D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX

Des chantiers transversaux (1/2)

- ↳ **Imposer l'égalité entre les femmes et les hommes**
 - faciliter l'emploi des femmes par des droits et des prestations permettant l'articulation vie professionnelle/vie personnelle
 - relancer le projet de directive sur l'harmonisation de la durée du congé maternité
 - garantir l'accès à la contraception et à l'IVG

14 décembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTEES D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX

Des chantiers transversaux (2/2)

- ↳ **Inscrire l'objectif d'éradication de la pauvreté dans le socle et l'évaluer annuellement**
- ↳ **Inscrire dans le socle un droit à l'accompagnement vers la vie active pour chaque jeune européen.ne**

14 décembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTE E D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX

Des chantiers en matière de protection sociale

↪ **Lutter contre le renoncement et garantir un accès effectif aux soins**

- en étudiant les modalités d'élargissement des droits liés à la carte européenne de sécurité sociale
- en évaluant les règlements européens de coordination des soins
- en définissant un référentiel de soins accessibles à tout.e résident.e de l'Union européenne

14 décembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTE E D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX

Des chantiers en matière de qualité de l'emploi et de travail (1/3)

1. Répondre à une situation d'inégalités de revenus, de chômage et de dumping social

- Organiser une concurrence loyale entre les entreprises et protéger les travailleur.euse.s : révision de la directive détachement
- Modifier le règlement de coordination de sécurité sociale
- Fixer un niveau de « salaire européen plancher » dans chaque Etat membre

14 décembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTEES D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX

Des chantiers en matière de qualité de l'emploi et de travail (2/3)

2. Sécuriser les parcours de transition de vie

- Mener une réflexion stratégique sur le statut de l'actif
- Poursuivre une réflexion sur l'assurance chômage européenne et homogénéiser les droits à assurance chômage
- Promouvoir une stratégie de formation et d'éducation tout au long de la vie

14 décembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTEES D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX

Chantiers en matière de qualité de l'emploi et de travail (3/3)

3. Renouveler l'approche en matière de conditions de travail

- Mettre en place une mission d'évaluation en la matière
- Définir une stratégie forte, notamment pour lutter contre les risques liés aux substances toxiques

14 décembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTE E D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX

CONCLUSION

Renouer avec le projet européen, telle est l'ambition d'un socle de droits robustes, effectifs et universels !

Il doit être un outil au service d'une Europe solidaire, compétitive, inclusive et qui donne confiance dans l'avenir aux citoyen.ne.s.

14 décembre 2016